

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 57

Date de la convocation : 21 Mai 2021

Date d'affichage des délibérations : 4 Juin 2021

Le jeudi 27 Mai 2021 deux mille vingt et un, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Claude Brel, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Marie David Juchs, Aglaë De Beauregard, Bernard Delage-Damon, Sébastien Dessenin, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière (sauf pour la délibération n°2021-092), Christine Hamard, Didier Huchon, Jean-Luc Jarret, Lydie Jobard, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrec, Isabelle Maret, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Quentin Mayet (à compter de la délibération n°2021-077), Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Dominique Pohnu, Florence Poupin), Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Lydia Sourisseau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : Amandine Brun, Corinne Raballand Texier.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote :

Absents	Délégation de vote à	
Brigitte Fonteneau	Philippe Bâcle	
Quentin Mayet	Cécile Fleurance	(Pour les délibérations n°2021-075 et 2021-076)
Mathieu Leray	Laurence Adrien Bigeon	
Caroline Fonteneau	Christian Rousselot	
Stéphane Gandon	Benoit Martin	
Céline Bonnin	Thierry Rousselot	
Guillaume Benoist	Lydia Sourisseau	
Virginie Neau	Pierre Devêche	
Guillaume Fillaudeau	Claudine Gossart	

Secrétaire de séance : Bernard Delage-Damon

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE.....	4
1. Point Situation Covid-19.....	4
OUVERTURE DE LA SEANCE.....	5
2. Elections départementales et régionales 2021.....	5
3. Projet de mandat.....	7
4. Vérification du quorum	9
5. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 Mars 2021.....	10
6. Désignation du secrétaire de séance	10
DELIBERATIONS	10
DELIB-2021-075 : Modification de la composition des Conseils consultatifs de St Germain sur Moine et Montfaucon Montigné	10
DELIB-2021-076 : Modification de la composition des commissions Enfance-Jeunesse et Bâtiments	11
DELIB-2021-077 : Détermination du nombre des adjoints au maire	12
DELIB-2021-078 : Modification des Subventions 2021	14
DELIB-2021-080 : EHPAD Les Sources à St Germain sur Moine – Garantie d’emprunt	16
DELIB-2021-081 : Nouvelle organisation du service Enfance Jeunesse - Ajustement de l'organigramme des services	20
DELIB-2021-082 : Aide à l’adhésion associative spéciale COVID Saison 2021/2022.....	28
DELIB-2021-083 : Projet Médiathèque Moine : études d'avant-projet définitif, budget, plan de financement et demandes de subvention	30
DELIB-2021-084 : Dépannage éclairage public – Fonds de concours SIEML.....	32
DELIB-2021-085 : Opérations d’extension – Fonds de concours SIEML.....	33
DELIB-2021-086 : Travaux de réseaux souples – Eclairage autonome de la liaison douce de la gare de Torfou	34
DELIB-2021-087 : Opérations d’effacement de réseaux – Fonds de concours SIEML – Conventions d’enfouissement.....	34
DELIB-2021-088 : Convention sur le service d’application du droit des sols avec Mauges Communauté – Avenant n°3	36
DELIB-2021-089 : La Renaudière – Cession d’un terrain à bâtir - 12 Bis Rue de Vendée	37
DELIB-2021-090 : St André de la Marche – Cession d’une parcelle	38
DELIB-2021-091 : St Macaire en Mauges – Cession d’un chemin rural désaffecté	38
DELIB-2021-092 : St Crespin sur Moine – Désaffectation et déclassement d’une parcelle.....	40
DELIB-2021-093 : Torfou – Annulation d’un état descriptif de Division	40
DÉCISIONS DU MAIRE.....	41
1) Décisions du maire	41
2) Déclarations d'intention d'aliéner.....	44
3) Concessions en cimetières	46

QUESTIONS ORALES	46
ACTUALITES PATRIMOINE	49

PRÉAMBULE

1. Point Situation Covid-19

Intervention de Didier Huchon :

La tendance est positive, on voit une très nette décélération de la propagation du virus. Pour les Pays de la Loire, le taux d'incidence est de 121 et pour le Maine et Loire à 115. A l'échelle du Maine et Loire, on compte 113 hospitalisations dont 27 en réanimation. Là encore, on voit une baisse très significative. Sur Mauges communauté, le taux d'incidence à 87. On voit là les effets des protocoles, du confinement et assurément de la vaccination qui commence à produire ses effets. Au niveau des codes postaux, il n'y a pas une seule commune de Sèvremoine qui est haut-dessus de 100. La plus élevée, c'est Torfou qui est à 89 mais c'est relatif car il y a en fait 2 cas positifs.

C'est bien la vaccination qui nous permet d'être confiant pour la suite. Sur les Pays de la Loire, on est au total à 1 878 000 injections à 437 234 sur le département du Maine et Loire et on enregistre 31 549 injections au niveau du centre du Pin en Mauges.

Pour le centre de vaccination du Pin en Mauges, le rythme ne faiblit pas, on prévoit d'injecter 3 700 vaccins cette semaine. Le rythme est toujours lié au rythme de livraison des dotations de vaccin. On devrait être à 4 000 injections la semaine prochaine et 4 700 à partir du 7 Juin. Je rappelle que le centre du Pin est ouvert du lundi matin jusqu'au samedi midi. Avec l'augmentation des dotations, on a élargi les plages d'ouverture. A partir de la semaine du 7 juin, on va élargir le jeudi soir jusqu'à 21h pour permettre à des actifs, des personnes qui seraient empêchés en journée d'être vaccinés. Je rappelle également que la vaccination sera ouverte à toute la population majeure à partir de ce lundi 31 Mai.

Intervention de Pierre Devêche :

Je me permets deux précisions. D'une part, au niveau des centres de vaccination de proximité de St Germain, Torfou et St Macaire, on a du vaccin Moderna.

Intervention de Didier Huchon :

J'avais prévu d'évoquer ce point, j'arrivais au centre de proximité dont tu es un des acteurs. C'est très bien que tu donnes l'information.

Intervention de Pierre Devêche :

Le Moderna arrive à compter de la semaine prochaine. Les commandes, faites il y a 15 jours, arrivent demain mais ça va être compliqué de s'organiser pour samedi donc ça sera à partir de la semaine prochaine.

La deuxième information, c'est qu'il y a encore une partie de la population de plus de 55 ans qui est réticente à la vaccination, soit car ils sont réticents à l'AztraZeneca, soit car ils sont réticents tout court à la vaccination. Il est important d'essayer de les convaincre.

Intervention de Didier Huchon :

Effectivement. C'est la démarche menée par la CPAM : « Aller vers ». C'est une démarche où on va vers les personnes les plus âgées qui ne sont pas encore vaccinées pour des raisons logistiques ou de sensibilités à la vaccination. Il peut y avoir des refus mais les centres de proximité contribuent à cette vaccination. C'est donc une très bonne nouvelle que le Moderna vienne combler les inquiétudes de la population concernant l'AztraZeneca. Et puis la bonne nouvelle, c'est aussi que le centre de proximité de Torfou est ouvert depuis le 18 Mai. On a désormais un centre de proximité par quartier sur Sèvremoine ce qui doit permettre à la population d'accéder facilement à cette vaccination. Les outils sont aujourd'hui en place, il faut continuer à promouvoir cette vaccination auprès de votre entourage surtout qu'il n'y a plus à partir de la semaine prochaine de condition d'âge pour les majeurs. Avec cet élargissement, il va être compliqué pour tout le monde de prendre rendez-vous la semaine prochaine mais avec les nouvelles dotations, on peut espérer encore une accélération de la vaccination. Voilà ce que je voulais dire sur cette question de la situation sanitaire.

On a beaucoup de questions des associations sportives et culturelles sur les conditions de reprises de leurs activités. On répond au cas par cas. On a également beaucoup de sollicitations sur des festivités, des moments conviviaux. Là encore, on répond au cas par cas, au fur et à mesure des informations dont on dispose. Nous disposons d'un document de la préfecture qui est plutôt bien fait qui permet de bien comprendre les modalités de ce déconfinement progressif. Ça ne répond pas à toutes les questions individuelles ou professionnelles mais ça répond à beaucoup de questions pour les prochaines semaines. Tout cela reste soumis à l'évolution au niveau national ou régional des indicateurs qui sont aujourd'hui très rassurants. On peut être optimiste pour la suite mais ça passe forcément par la vaccination de la plus grande partie de la population.

OUVERTURE DE LA SEANCE

2. Elections départementales et régionales 2021

Intervention de Didier Huchon :

La particularité de ces élections est la mise en place des protocoles dans les bureaux de vote pour respecter les mesures barrières, la distanciation, un sens de circulation. Au regard de cela, la préfecture nous a autorisé à changer les lieux de vote. Pour ne pas perdre la population, une communication sera faite via un flyer au format A5 qui sera distribué dans chacune des boîtes aux lettres sauf à St André de la Marche car les lieux de vote ne changent pas. Il y aura un exemplaire différent par commune déléguée.



OÙ VOTER ?

À ST MACAIRE EN MAUGES

En raison du protocole sanitaire en vigueur, votre lieu de vote peut changer.
Retrouvez ci-dessous comment déterminer votre lieu de vote, les 20 et 27 juin 2021.

1

Sur ma carte d'électeur je retrouve mon numéro de bureau

LIEU DE VOTE

~~RESTAURANT GOLAIRE OM~~
~~4 rue Jean Moulin~~
~~SANT MACAIRE EN MAUGES~~
~~49450 SEVREMOINE~~

NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE

2

J'identifie ci-dessous mon nouveau lieu de vote à partir de mon numéro de bureau

Bureau n° 1 : Hôtel de Ville, place Henry Doisy
Bureau n° 2 : Centre du Prieuré, 12 rue du Dr Schweitzer
Bureau n° 3 : Maison des Arts, 21 rue du Tamarin
Bureau n° 4 et 5 : Salle Thomas Dupouet, 14 rue du Dr Schweitzer

3 #JEVOTE

Élections en pratique, procuration...
Plus d'infos sur www.sevremoine.fr
T. 02 41 64 76 33 - proximites@sevremoine.fr

SÈVREMOINE

Réalisation : Sévremoine - Mai 2021 - Impression : DDM - sur du papier PBF C issu de forêts gérées durablement - Ne pas jeter sur la voie publique

Les lieux de vote sont les suivants :

Numéro de Bureau	Salle	Commune déléguée
1er	Hôtel de Ville (centralisateur)	St Macaire en Mauges
2ème	Centre du Prieuré	St Macaire en Mauges
3ème	Maison des Arts	St Macaire en Mauges
4ème	Salle Thomas Dupouet	St Macaire en Mauges
5ème	Salle Thomas Dupouet	St Macaire en Mauges
6ème	Mairie annexe – salle du conseil	St André de la Marche
7ème	Mairie annexe – salle des associations	St André de la Marche
8ème	Salle polyvalente	Roussay
9ème	Espace Renaudin	La Renaudière

Numéro de Bureau	Salle	Commune déléguée
10ème	Salle de l'Espérance	St Germain sur Moine
11ème	Salle de l'Espérance	St Germain sur Moine
12ème	Salle des Fêtes	Tillières
13ème	Salle municipale	St Crespin sur Moine
14ème	Mairie annexe Montfaucon Salle du conseil	Montfaucon Montigné
15ème	Espace Maurice Ripoché	Montfaucon Montigné
16ème	Salle Polyvalente	Torfou
17ème	Mairie annexe	Le Longeron
18ème	Salle Boris Vian	Le Longeron
19ème	Salle Polyvalente	Torfou

On a cherché au maximum à ne pas pénaliser les activités des associations sportives ou culturelles mais cela n'a pas toujours été possible.

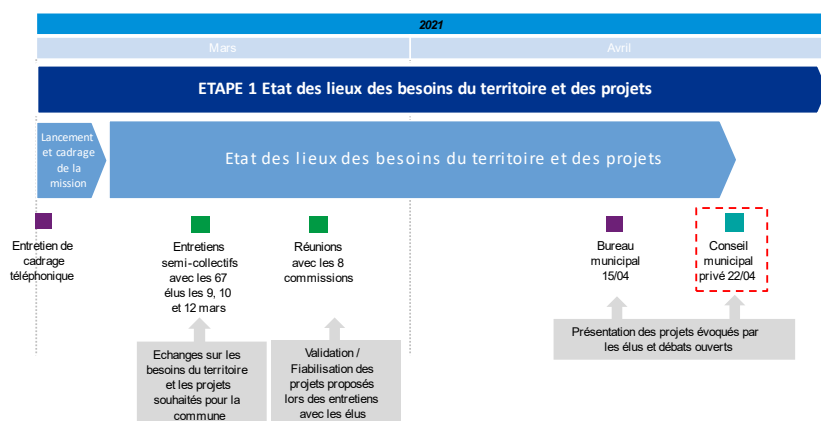
Une autre difficulté tenait au fait qu'il y a deux consultations, donc deux urnes et donc deux circuits de vote à organiser au sein du bureau de vote. Normalement, les précautions ont été prises pour que cela fonctionne sur chacune des salles.

Nous comptons donc sur les 67 Conseillers municipaux pour assurer au moins un créneau de permanence. On a estimé qu'il faut environ 500 personnes pour chaque jour de vote sur la base de quatre créneaux par jour. Je vous rappelle que les assesseurs sont prioritaires à la vaccination.

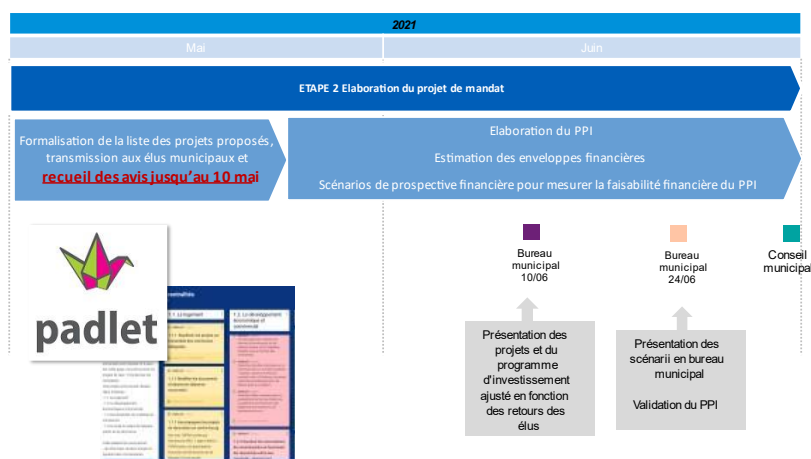
3. Projet de mandat

Intervention de Didier Huchon :

Etape 1 Etat des lieux des besoins du territoire et des projets



Etape 2 Elaboration du projet de mandat

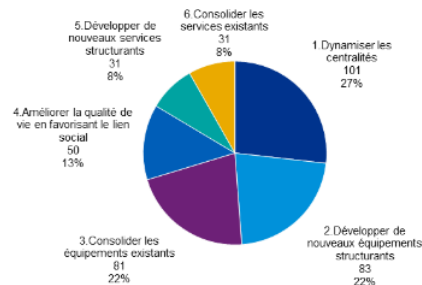


Le recueil de l'avis des élus

Le recueil de l'avis des élus en quelques chiffres :

- 37 élus ont laissé des commentaires
- 377 commentaires au total
- 70% des commentaires sur les axes 1, 2 et 3

Répartition des commentaires par axe



© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de conseil fiscal, membre français du réseau KPMG, conseil fiscal de cabinet indépendant affilié à KPMG International Limited, une société de droit anglais à pleine responsabilité limitée par garantie et/ou sous garantie. Le nom de logo KPMG est une marque déposée sous licence par son titulaire indépendant membre de l'organisation mondiale KPMG.

12

On a identifié qu'il était difficile de se prononcer en un seul Conseil le 1^{er} Juillet surtout qu'il y aura d'autres sujets à l'ordre du jour. On vous propose donc de vous réunir le 28 Juin à 20h en Conseil municipal avec un point exclusif à l'ordre du jour, qui sera le projet de mandat, mais sans délibération. L'objet de cette séance sera de débattre sur les propositions qui seront faites mais sans sanctionner ce débat par un vote. Cela permettra à chacun d'avoir quelques jours pour s'approprier les questions. Vous allez me dire c'est peu, mais on aura travaillé depuis quelques mois et semaines sur ces questions. Les documents seront produits et communiqués. Le débat devra permettre de pouvoir ajuster certains éléments sur lesquels nous pourrons revenir le 1^{er} Juillet sans reprendre l'ensemble des débats avant de se prononcer comme prévu. L'idée, c'est de se donner le temps de la discussion, de la proposition le 28 Juin et un Conseil plus classique le 1^{er} Juillet. On se donne le temps de faire les choses et surtout de vous faire participer le plus largement possible, sans manquer d'étape pour que cette production soit la plus complète possible.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

J'ai deux remarques. La première sur le fait que sur les deux derniers axes, il y ait moins de commentaires, je pense qu'il faut aussi rappeler que c'était long et qu'à la fin, on en avait un petit peu marre de mettre des commentaires. Je ne sais pas si on peut prendre aussi cela comme analyse. La deuxième chose concerne la proposition de réunir le Conseil le 28 Juin. On ne voit pas ce qui pourra être changé entre le 28 Juin et le 1^{er} Juillet, ce qui peut être modifié en deux jours dans les propositions. Comment vont être prises en compte d'autres propositions ?

Réponse de Didier Huchon :

On a essayé de créer les conditions pour être dans cette logique de contribution et d'offrir la chance à chacun de pouvoir contribuer. Je pense qu'il y aura des propositions le 28 Juin, le 1^{er} Juillet et encore après. A un moment donné, il faut établir un projet de mandat qui nous donne une direction. J'espère que quinze jours après l'approbation du projet de mandat, nous ne découvrirons pas de gros projets structurants. Avec cette logique de contribution, on s'est donné plus de chance que la production soit la plus complète possible mais c'est certain, elle ne le sera pas à 100%. En tout cas, on crée les conditions pour qu'elle le soit au maximum. La date du 28 juin n'était pas prévue. Je l'ai proposée pour qu'on se donne le temps de ce débat qui est nécessaire pour que le projet de mandat soit solide et que chacun ait pu s'exprimer sur son adhésion ou son rejet de propositions qui sont faites. Ma proposition doit permettre de se donner un peu plus de temps pour réfléchir collectivement à la question.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Je trouve que l'idée d'avoir un Conseil supplémentaire, dédiée à cette question, est intéressante car on peut passer du temps à parler des propositions. Notre question est comment en deux jours, on peut prendre en compte certaines propositions. Quelque part, même si on débat, ça ne changera rien.

Réponse de Didier Huchon :

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Sinon on délibère dès le 28. Si vous considérez que le 28 ne sert à rien, je peux l'entendre, on ne se réunit pas le 28 Juin et on gagne une soirée. On se réunit le 1^{er} Juillet et on traite ce sujet au milieu des autres.

Intervention de Pierre Devêche :

Ce n'est pas la question.

Réponse de Didier Huchon :

J'ai bien entendu. J'essaie de créer les conditions pour que ce projet soit le plus solide, le plus riche possible et le plus équilibré. Je fais le pari qu'on ne sera pas tous d'accord car on a des sensibilités différentes. L'idée, c'est que ce projet soit celui d'une équipe et qu'il soit porté pour le mandat.

Intervention de Pierre Devêche :

Didier, tu es intelligent. Tu sais bien que si les propositions présentées le 28 ne satisfont pas les gens, il n'y aura aucune modification possible. Tu nous présentes un projet qui sera déjà plié. La logique de discussion et de co-construction, ça serait qu'on ait au moins quinze jours avant ce débat de manière à ce que l'ensemble des contributions puissent être remontées et que le projet final puisse effectivement être modifié. Ça me paraît beaucoup plus démocratique.

Réponse de Didier Huchon :

Moi ce qui me semble le plus démocratique, c'est que ça soit l'assemblée qui s'exprime sur la proposition. Elle le fera le 1^{er} Juillet. Si elle considère qu'elle n'a pas eu le temps de s'appropriier les sujets et de prendre une décision, elle rejettera le projet de mandat le 1^{er} Juillet. Je ne sais pas comment faire plus démocratique que de soumettre, à l'assemblée des 67 Conseillers municipaux, ce projet qu'ils pourront rejeter si les conditions ne sont pas réunies pour l'accepter.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinette:

Combien de propositions ont été rejetées depuis que l'on a été élu ?

Réponse de Didier Huchon :

Toutes les délibérations ont été proposées à l'assemblée des 67 votants et à chaque fois, c'est la décision de l'assemblée à la majorité qui a été retenue. C'est un principe démocratique.

Intervention de Pierre Devêche :

Un principe démocratique, ça serait que l'on vote ce soir pour savoir si ce débat a lieu avant le 15 Juin ou à la dernière minute.

Réponse de Didier Huchon :

La proposition que je vous fais, c'est ce calendrier. Et puis vous pourrez rejeter la proposition le 1^{er} Juillet si le calendrier et la proposition ne vous conviennent pas.

Intervention de Pierre Devêche :

C'est comme d'habitude, ce sont des propositions descendantes. Et puis après, tu fais de grands discours sur la démocratie.

Réponse de Didier Huchon :

Ce n'est pas moi qui décide, ce sont les 67 Conseillers municipaux le 1^{er} Juillet.

Intervention de Claire Steinbach :

Le principe collaboratif, on l'a eu au tout début pour faire une grande liste et on l'a tout à la fin pour dire qu'on débat.

4. Vérification du quorum

- 56 élus présents
- 9 délégations
- 65 votants

5. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 Mars 2021

Intervention de Geneviève Gaillard.

Je vais être cohérente avec ma posture du Conseil du 25 Mars. A partir du moment où ce Conseil n'était pas dans les règles, je ne voterais pas ce procès-verbal. Le groupe ne le votera pas non plus.

14 élus s'opposent donc à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 25 Mars 2021.

6. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, M. Bernard Delage-Damon, membre du groupe minoritaire, est désigné secrétaire de séance, sans opposition.

DELIBERATIONS

DELIB-2021-075 : Modification de la composition des Conseils consultatifs de St Germain sur Moine et Montfaucon Montigné

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance d'installation le 26 mai 2020, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un conseil de commune déléguée dans les 10 communes de Sèvremoine. Par une seconde délibération, le Conseil municipal a désigné les conseillers communaux de Montfaucon-Montigné et de St Germain sur Moine.

Après une première modification, ces conseils délégués sont composés actuellement de 7 Conseillers communaux pour Montfaucon-Montigné et 10 pour St Germain sur Moine.

Suite à la démission de Muriel Templeraud et à l'arrivée de Sylvie Dupin de la Guérvrière au sein du Conseil municipal, il convient de mettre à jour la composition de ces conseils consultatifs.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 2113-12,

VU la délibération n°2020-050 du 26 mai 2020 portant sur la création des Conseils délégués

VU la délibération n°2020-051 du 26 mai 2020 portant sur la désignation des membres des Conseils délégués

VU la délibération n° 2020-067 du 2 Juillet 2020 modifiant la composition des Conseils délégués de Germain sur Moine

VU la délibération n° 2021-060 du 29 Avril 2021 modifiant la composition des Conseils délégués de St André de la Marche et Montfaucon-Montigné

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	56	5	3

- **MODIFIE la composition des Conseils des communes déléguées de :**
 - **Saint Germain sur Moine : Passage de 10 à 9 membres**
 - **Montfaucon-Montigné : Passage de 7 à 8 membres**

- **DESIGNE** Mme Sylvie Dupin de la Guérivière au Conseil de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné.
- **PREND ACTE** que les Conseil communaux de St Germain sur Moine et Montfaucon-Montigné seront désormais composés des membres suivants :

Commune déléguée Montfaucon-Montigné		
M.	NERRIERE	Paul
Mme	RENOUL	Marie-Annick
M.	GUILLOTEAU	Emmanuel
Mme	JOBARD	Lydie
Mme	DUPUIS	Christelle
Mme	NEAU	Virginie
M.	BARRAUD	Gaëtan
Mme	DUPIN DE LA GUERIVIERE	Sylvie

Commune déléguée Saint Germain sur Moine		
M.	GANDON	Stéphane
Mme	AVY	Anne-Marie
Mme	GUINEBRETIERE	Marianne
M.	MARTIN	Benoît
Mme	DAVID JUCHS	Marie
M.	CHOUTEAU	André
M.	BENOIST	Guillaume
M.	BREL	Claude
Mme	STEINBACH	Claire

DELIB-2021-076 : Modification de la composition des commissions Enfance-Jeunesse et Bâtiments

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions préparent le travail et les délibérations du conseil, sans pouvoir de décision. Leurs séances ne sont pas publiques. Le Conseil municipal fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui siégeront dans telle ou telle commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La loi ne fixe pas de méthode pour la répartition des sièges de chaque commission.

Lors de sa séance du 27 Aout 2020, le Conseil municipal de Sèvremoine a créé différentes commissions permanentes et notamment une commission Enfance-Jeunesse et une commission Bâtiments. Ce même Conseil avait désigné Mme Muriel Templeraud au sein de la Commission Bâtiments.

Suite à la démission de Muriel Templeraud et à l'arrivée de Sylvie Dupin de la Guérivière au sein du Conseil municipal, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 2121-22,

VU la délibération n°2020-090 du 27 Août 2020 portant sur la création et la composition des commissions communales,

VU la délibération n°2020-088 du 27 Août 2020, portant sur les modalités de nominations des représentants du conseil municipal aux commissions communautaires et aux commissions municipales,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	53	6	5

- **DESIGNE** Mme Sylvie Dupin de la Guérivière au sein de la Commission Enfance-Jeunesse
- **PREND ACTE** du retrait de Mme Muriel Templeraud de la Commission Bâtiments
- **PREND ACTE** que les commissions Bâtiments et Enfance-Jeunesse seront désormais composées des membres suivants :

Commission Bâtiments		
M.	BREL	Claude
M.	CHOUTEAU	Eric
M.	DELAGE-DAMON	Bernard
M.	GUILLET	Vincent
M.	GUILLOTEAU	Emmanuel
M.	LAUNEAU	Hervé
M.	PENSIVY	Alain
M.	TILLEAU	Jean-Luc

Commission Enfance-Jeunesse		
M.	BENOIST	Guillaume
M.	BOUTTIER	Cédric
Mme	DUPIN DE LA GUERIVIERE	Sylvie
Mme	FONTENEAU	Brigitte
Mme	GOURDON	Chantal
Mme	GUINEBRETIERE	Marianne
Mme	MARET	Isabelle
Mme	POHU	Dominique
Mme	POUPIN	Florence
Mme	SOURISSEAU	Lydia

DELIB-2021-077 : Détermination du nombre des adjoints au maire
Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Aussitôt après l'élection du maire, le conseil municipal, fixe par délibération le nombre des adjoints puis procède à leur élection. Le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de son effectif légal.

Dans le cas de Sèvremoine, le nombre maximum d'adjoints autorisé par la loi est de 20 (pour 67 élus).

Lors de sa séance d'installation du 26 Mai 2021, le Conseil municipal de Sèvremoine avait fixé à 10 le nombre d'adjoints au Maire et élu Madame Laurence Adrien-Bigeon comme 10^{ème} Adjointe.

Le 22 Avril 2021, Madame Laurence Adrien-Bigeon a adressé sa démission de sa fonction d'Adjointe au Maire de Sèvremoine. Cette démission a été acceptée par le préfet de Maine et Loire à la date du 17 Mai 2021.

Le Conseil municipal doit donc délibérer afin de maintenir ou non à 10 le nombre d'adjoints au Maire et prendre les mesures consécutives au maintien ou à la réduction du nombre d'adjoints.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2123-20 et suivants,

VU la délibération n°2020-038 du 26 Mai 2020 déterminant le nombre d'adjoints au maire de Sèvremoine,

VU la délibération n°2020-039 du 26 Mai 2020 portant élection des Adjoints au maire de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Je voudrais m'exprimer par rapport à ma démission. Ce qui est dommage, c'est que cette démission est liée plutôt à ce qui a été écrit dans le magazine, et non pas à un travail que l'on fait avec Richard. Je trouve vraiment dommage que de tels propos aient été écrits au sein du magazine de Sèvremoine par la majorité. On ne comprend toujours pas ces propos aussi radicaux. J'avais terminé mon courrier en te demandant de poursuivre le travail amorcé avec Richard, je n'ai pas eu de réponse et tu ne m'as pas reçu non plus suite à ma démission.

Réponse de Didier Huchon :

Je n'ai pas lu dans l'expression de la majorité que ça s'adressait à la minorité de Sèvremoine, c'est le premier point. Deuxièmement, puisque tu parles de dialogue, je ne t'ai pas entendu me solliciter pour se rencontrer afin d'obtenir des explications sur cette expression de la minorité. J'ai seulement eu à prendre acte de ta décision de démissionner signée et donc officielle. Je l'ai adressé au Préfet car c'est lui qui décide en dernier lieu s'agissant de la démission d'un Adjoint.

Ce n'est pas comme cela que je fonctionne, il n'y a pas eu de discussion avant ce moment pour comprendre les motivations de ta décision.

Sur le travail avec Richard Cesbron, je suis touché par le fait que tu travailles bien avec lui. Tu le remercies tellement de la qualité de votre travail et de la confiance que tu lui accordes, que tu te présentes face à lui aux élections départementales.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Tout d'abord, je ne me suis pas exprimée auprès de toi mais je me suis exprimée auprès de Richard Cesbron pendant un long moment sur mes missions qui pouvaient continuer ou pas.

Je sais pourquoi tu as écrit ça. C'est un litige qui n'a rien à voir avec Sèvremoine, que nous avons au sein de Mauges communauté. Il y a un mélange des genres.

En ce qui concerne les départementales, ce n'est pas parce que nous n'avons pas les mêmes idées avec Richard que nous ne pouvons pas travailler ensemble. Chacun défend ses idées au niveau départemental. Je ne vois pas le rapport surtout qu'on était sur un sujet d'animation démocratique. C'est bien justement de travailler avec tout le monde sur ce sujet.

Réponse de Didier Huchon :

Il n'y a pas de souci, j'ai juste fait un constat. J'étais à ta disposition avant de recevoir ton courrier de démission. Nous n'avons pas eu la chance d'avoir cette discussion avant que tu m'envoies ce courrier. Je n'ai donc pu que prendre acte de ta démission.

Intervention de Pierre Devêche :

Ton interprétation des choses fait que si toi tu te présentes aux régionales, ça nous empêche de dialoguer avec toi et de faire un travail commun si je comprends bien.

Réponse de Didier Huchon :

Je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas dit que Laurence ne pouvait pas travailler avec Richard. J'ai juste souligné un fait. Et s'agissant d'un travail collaboratif avec Richard, cette décision appartiendra aussi à Richard car cela ne rentrera pas dans le cadre d'une délégation du Maire. Je crois que vous vous êtes entretenus de cette question d'une future collaboration.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	49	13	2

- **MAINTIENT à 10 le nombre d'adjoints de la commune de Sèvremoine.**
- **PRECISE que cette nouvelle adjointe occupera le rang de 10^{ème} Adjointe.**

DELIB-2021-078 : Modification des Subventions 2021

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats

EXPOSE DES MOTIFS

À la suite de l'adoption par le Conseil municipal du 25 Mars 2021 des subventions 2021 aux associations de la commune, différentes problématiques ont été relevées qu'il convient de corriger

- Pour l'association des Restos du cœur, il s'avère qu'il y a eu une erreur sur le nombre de repas transmis. Il convient donc d'ajuster la subvention pour un montant total de 2 720,85 €.
- Le centre de soins infirmiers de St Macaire en Mauges a sollicité une subvention de 800 €, imputée par erreur dans les provisions au lieu d'un versement direct.

En outre, l'association SKD (SEVREMOINE KARATE-DO) créée le 26 septembre 2020 a sollicité une subvention de fonctionnement de 400 €. Une provision de 600 € relative à l'achat de matériel avait été prévue par le 25 mars 2021 par le Conseil municipal.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1611-4, L2121-29 et L2131-11,

VU la délibération n° 2021-047 relative à l'attribution des subventions 2021 par la commune de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **ATTRIBUE une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 2 720,85 € à l'association des Restos du cœur au lieu de 1 920 € soit un complément de de 805,85 €.**
- **ATTRIBUE une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 800 € au centre de soins infirmiers de St Macaire en Mauges**

- **ANNULE** la provision de la subvention 2021 de 800 € au centre de soins infirmiers de St Macaire en Mauges attribuée par le Conseil municipal du 25 Mars 2021
- **ATTRIBUE** une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 400 € à l'association SKD (SEVREMOINE KARATE-DO).

DELIB-2021-079 : Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2021

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats

EXPOSE DES MOTIFS

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) des communes et leurs groupements, créée en 2016, est désormais pérennisée et reliée aux finalités du grand plan d'investissement. Elle comprend notamment une enveloppe consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments.

Un audit a été réalisé en 2019 sur les infrastructures bâtementaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Maine-et-Loire, identifiant les opérations de maintenance et les travaux d'économie d'énergie en vue d'opérer des économies de fonctionnement. Les centres de secours du Longeron et de St Macaire sont concernés par ces opérations, la commune étant propriétaires de ces équipements.

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Travaux de rénovation énergétique Centre de secours Le Longeron	36 010.00	Etat - DSIL 2021 – Centre de secours Le Longeron	21 606.00
Travaux de rénovation énergétique centre de secours St Macaire	65 200.00	Etat - DSIL 2021 – Centre de secours St Macaire	39 120.00
		SDIS - Fond de concours	20 242.00
		Fonds propres de la commune	20 242.00
TOTAL	101 210.00	TOTAL	101 210.00

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2334-42,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021,

Intervention de Lydia Sourisseau :

Quels sont les travaux qui vont être faits sur ces bâtiments ?

Réponse de Chantal Moreau :

Je n'ai pas le détail des travaux réels mais ils concernent la rénovation énergétique et doivent permettre pour le Centre de secours du Longeron, une réduction de 33% des consommations électriques du bâtiment ainsi que de 33% des émissions de gaz à effet de serre. Pour le Centre de secours de St Macaire, ils doivent entraîner une réduction de 42% des consommations électriques du bâtiment, de 16 % des consommations de gaz et de 16% des émissions de gaz à effet de serre.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Ces projets sont intéressants mais n'y a-t-il pas d'autres besoins sur le Longeron. Qui a fait l'audit et qui a proposé ces travaux ? Sèvremoine ne pourrait-il pas proposer d'autres travaux ?

Réponse de Didier Huchon :

C'est le SDIS qui pilote cette opération mais il ne peut pas intervenir sur le bâtiment dont la commune est propriétaire pour des questions de légalité. Le montage vient du SDIS, les travaux seront suivis par le SDIS et le contenu, c'est le SDIS qui l'a déterminé également. On ne sert pas que de boîtes aux lettres, on va aussi verser une participation à hauteur de 20%. On contribue également chaque année au fonctionnement du SDIS par une participation liée au nombre d'habitants de la commune. Mais si

ces bâtiments étaient propriété du SDIS, il aurait complètement mené l'opération. La commune étant propriétaire des bâtiments, le montage doit être porté par Sèvremoine. En revanche sur le plan opérationnel, c'est le SDIS et la DSIL qui va contribuer largement. Cette opération a lieu sur la plupart des bâtiments du SDIS du Maine et Loire.

Dans un premier temps, on a cherché une solution pour que cette opération soit portée par le SDIS car là on démultiplie les opérations, les marchés, mais ce n'était juridiquement pas possible. C'est pour cela qu'on procède de cette façon. Cette opération vaut le coût finalement du point de vue de la transition écologique et d'autant plus qu'ils sont largement subventionnés.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Quand les travaux auront été réalisés, la commission Bâtiments pourrait y aller pour s'en inspirer et donner de bonnes idées sur nos bâtiments qui peuvent être énergivores. Je pense notamment aux salles de sports. Pour moi, c'est un coût qui n'est pas énorme par rapport à ce que l'on peut gagner.

Réponse de Didier Huchon :

C'est une bonne idée. A l'origine, c'étaient les communes qui géraient les centres de secours. Cette compétence a été transférée mais quand il y a une construction d'un nouveau bâtiment, cela est financé à 50 % par la commune et 50% par le SDIS. Quant au fonctionnement du SDIS, il est porté pour moitié par le Conseil départemental et pour l'autre moitié par la commune ou l'EPCI.

Réponse de Geneviève Gaillard :

Je me permets d'apporter quelques précisions sur ce sujet. En effet, la compétence incendie est à l'origine une compétence communale. C'est la loi de mai 1996 qui a parlé de « départementalisation » au sens de territoire et non d'entité juridique car c'est un établissement public qui exerce la compétence. Le SDIS est maître d'ouvrage délégué sur ces travaux et le financement est dû en grande partie par les communes, le département venant faire le complément pour les centres principaux de secours.

Intervention de Didier Huchon :

Le SDIS du fait de son statut n'est pas éligible à la DSIL.

Réponse de Geneviève Gaillard :

Tout à fait car c'est un établissement public administratif, soumis à des règles différentes, sans voix délibérative comme les communes et départements qui sont des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
65	65	0	0

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique des centres de secours du Longeron d'un montant de 36 010 € HT et de St Macaire d'un montant de 65 200 € HT soit au total 101 210 € HT
- **ENGAGE** la commune de Sèvremoine à prendre en charge 20% de l'opération
- **SOLLICITE** le SDIS de Maine et Loire pour apporter par fonds de concours le solde entre le coût de l'opération et les financements obtenus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Madame Chantal Moreau, déléguée aux achats et aux finances, à solliciter la subvention D.S.I.L.2021, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments, pour aider à financer les travaux de rénovation des centres de secours des communes déléguées du Longeron et de St Macaire en Mauges.

DELIB-2021-080 : EHPAD Les Sources à St Germain sur Moine – Garantie d'emprunt

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la rénovation de l'EHPAD Les Sources à St Germain, la caisse des dépôts et consignations (CDC) a été sollicitée pour renégocier les emprunts de l'établissement afin que la dette soit plus soutenable pour les années à venir.

Pour être validé et mis en œuvre, ce réaménagement doit donner lieu au renouvellement de l'engagement des garants de l'emprunt à savoir le conseil départemental du Maine et Loire et la commune de Sèvremoine.

L'annexe 1 de l'avenant de réaménagement n°1 à la ligne de prêt n° 938180 reprend l'ensemble des modifications apportés au prêt.

L'annexe 1 de l'avenant de réaménagement aux lignes de prêt n° 5156221 et n°515622 reprend l'ensemble des modifications apportés au prêt.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-24 et L2252-1,

VU les délibérations n° 2016-249A et n° 2016-249B du Conseil municipal de Sèvremoine du 24 novembre 2016,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021,

VU l'annexe 1 de l'avenant de réaménagement n°1 à la ligne de prêt n° 938180 proposé,

VU l'annexe 1 de l'avenant de réaménagement n°1 aux lignes de prêt n° 5156221 et n°515622 proposé,

Intervention de Lydia Sourisseau :

Pourquoi la mairie fait elle une garantie d'emprunt ? Cela m'avait été expliqué lors du dernier mandat. On risque de l'avoir régulièrement sur le mandat.

Réponse de Didier Huchon :

C'est une position qu'on prend avec un certain nombre d'opérateurs quand il s'agit d'une initiative de service public. On va délibérer pour permettre à cet opérateur d'emprunter et de sécuriser le financement. On le fait quand il y a une notion d'intérêt général par exemple des bailleurs sociaux avec lesquels on conventionne pour déterminer le niveau de soutien, et d'autres opérateurs plus au coup par coup en fonction du contexte dans lequel les choses s'opèrent.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinettes :

Si on imaginait qu'il y avait une crise financière importante, cela veut il dire que la mairie pourrait prendre à son compte un endettement conséquent sur toutes les garanties données.

Réponse de Didier Huchon :

C'est là aussi où on est observé sur le niveau de garantie qu'on porte pour que les choses restent dans le domaine du raisonnable. Après c'est une question de gestion du risque et d'intérêt général. En l'occurrence, il s'agit bien d'un équipement public qui n'est pas géré par la commune. On n'est pas sur une opération de type résidences seniors lucratives. On pense qu'on peut là s'autoriser surtout qu'il y a aussi l'ARS, le département derrière ce type d'opération. On n'est pas tout seul. Il y a toujours une part de risque mais je crois que c'est notre vocation de garantir ce type d'emprunt. Je pense qu'on est à notre place.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- **REITERE** sa garantie financière à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée contractée par l'Emprunteur auprès de la CDC et dont les caractéristiques financières figurent à l'annexe précitée,
- **APPROUVE** les caractéristiques financières modifiées qui s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée aux annexes « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et jusqu'au remboursement complet des sommes dues,
- **ACCORDE** la garantie de la commune pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **PRECISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **ENGAGE** la commune pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Madame Chantal Moreau, déléguée aux achats et aux finances, à intervenir à ou aux avenants qui sera ou seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Création et composition de la Commission d'attribution des Marchés à Procédure Adaptée

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats

EXPOSE DES MOTIFS

Les marchés publics souscrits par la commune sont soumis au Code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres attribue les marchés publics au-delà du seuil de 214 000 euros pour les marchés de fournitures et services des communes et de 5 350 000 euros pour les marchés de travaux.

Pour les marchés inférieurs à ces seuils, les textes n'imposent pas la réunion préalable d'une commission pour étudier les différentes offres soumises à la commune dans le cadre de la mise en concurrence.

Il apparaît nécessaire de créer une commission spécifique afin d'étudier le rapport d'Analyse des Offres, d'échanger sur le rapport de présentation, de permettre la décision d'attribution du marché

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Créer une Commission permanente d'attribution des Marchés à Procédure Adaptée.**
- **Préciser que cette commission sera composée de :**
 - **L'élue déléguée aux Achats**
 - **Un élu délégué aux Bâtiments**
 - **Un élu délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie**
 - **L' élu responsable du projet concerné par le marché**
 - **L' élu responsable de la phase du projet concerné**
 - **Un élu délégué à la transition écologique**
 - **Un élu représentant le groupe minoritaire**

Intervention de Bernard Delage-Damon :

La procédure adaptée est une procédure par laquelle la commune définit librement les modalités de passation de marchés dans le respect des principes de la commande publique. Au vu de l'intitulé de la délibération que vous nous proposez, permettez-moi 2 remarques. Créer une commission permanente

spécifique pour les marchés à procédure adaptée afin d'étudier le rapport d'analyses des offres, d'échanger sur le rapport de présentation, pour vous permettre à vous, M. le Maire, d'exercer votre pouvoir adjudicateur, souligne bien la volonté de maîtrise de toutes les compétences internes et de démocratie participative, afin de permettre une meilleure traçabilité et visibilité de politique des marchés. Cependant n'y aurait-il pas dichotomie entre la nature de cette commission permanente et les deux élus projet que vous positionnez dans sa composition ? Par définition chaque projet est unique et non permanent. Ôtez-moi d'un doute, auriez-vous projeté de créer une commission MAPA pour chaque projet ? Je suppose que non. Cette délibération est donc irrecevable dans l'état puisque seuls les membres élus en Commission d'appel d'offres peuvent siéger au sein de la commission MAPA marchés à procédure adaptée, quels noms d'élus sont proposés ? Qui sera le président ? D'autre part les membres à voix consultative admis à participer à la commission MAPA ne sont-ils pas plutôt compte tenu de leur compétence en la matière, les agents de la commande publique, des agents des services opérationnels ou le maître d'œuvre chargé du suivi de la prestation objet de la consultation. La commission MAPA est chargée d'émettre un avis, de faire un rapport mais en aucun cas de la décision d'attribution, qui quoiqu'il en soit vous revient.

Ma 2ème remarque fait référence au chèque en blanc que nous vous avons donné par la délibération 2020-063, à savoir toutes délégations de pouvoirs (29 domaines) pour toute la durée du mandat, notamment le point numéro 4 « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. » et ce sans aucune limite de montant.

Dans un souci de transparence et d'efficacité de cette assemblée sur les dossiers, ne serait-il pas judicieux de modifier la délibération initiale, notamment en limitant le montant de la délégation au maire, comme préconisé par les juridictions en la matière, soit en indiquant un montant global maximum de marché ou un montant maximum pour chaque type de marché.

Enfin pour éclairer mes propos, objet des craintes des élus minoritaires, je me permets de souligner comme vous l'avez rappelé, que la commission d'appels d'offres attribue les marchés au-delà des seuils européens, 214 000 € hors taxes pour les marchés d'études et 5 350 000 € hors taxes pour les marchés de travaux. Cependant, si la CAO peut intervenir pour un marché passé en procédure adaptée, elle n'a qu'un rôle consultatif, elle émet un avis ce qui veut dire qu'en procédure adaptée il y a aucune obligation d'ouvrir les plis, ni de les étudier en CAO. En pratique, on vous comprend, la commission MAPA est moins contraignante pour l'acheteur.

Mais, faut-il le rappeler à l'assemblée, la quasi-totalité des marchés se fait selon la procédure adaptée, compte tenu des montants des marchés. Les seuils maximums en procédure adaptée sont 70 000 € hors taxe pour les travaux et 40 000 € hors taxe pour les études et fournitures. Ce sont ici des marchés négociés sans mise en concurrence ni publicité.

Pour les marchés jusqu'à 90 000 € hors taxe, on passe en sollicitation directe et une publicité sur une plateforme dématérialisée.

Pour les marchés jusqu'à 214 000 € hors taxe pour les études ou 5 350 000 pour les travaux, on passe par une publicité sur un journal d'annonces légales, ou BOAMP et plateforme dématérialisée.

En conclusion dans l'état actuel des choses tous les marchés sont attribués par une seule personne, le maire, quel qu'en soit le montant et ceci sur la durée du mandat, hormis quelque rare dossier en procédure formalisée.

Notre démarche de liste minoritaire rejoint les grands principes de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures. Une collectivité ne peut pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielle susceptibles de répondre au besoin au risque du délit de favoritisme au détriment du choix du mieux disant. Et qu'en est-il des marchés négociés ou en sollicitation directe pour nos entreprises locales jusqu'à 90 000 € hors taxe ?

Réponse de Didier Huchon :

Je vais vous mettre à l'aise, je ne suis pas un expert juridique. Je ne vais pas contester les différents seuils, plafonds, textes qui ont été évoqués. Je vais juste revenir sur les principes qui ont été évoqués. Oui c'est le maire qui prend la décision, qui signe donc je signe. Mais il y a en réalité, très peu de sujets où je suis le seul dans le process à intervenir, le seul consulté, le seul décideur. Je ne suis pas certain qu'il y en ait d'ailleurs, il faudrait que ça soit un sujet qui incombe à ma fonction de Maire et qui échappe à toutes les délégations. Le principe c'est bien qu'on mette en place des processus qui permettent effectivement l'accès à l'information, la capacité à émettre un avis et c'est ce qu'on demande aux instances mises en place. On délègue donc à un certain nombre d'instances des phases du process pour débattre. C'est pour cela que la question de la composition est importante, il faut créer les conditions pour que les personnes aient un avis sur le sujet. A la fin, cette commission pluridisciplinaire et représentant les différentes sensibilités grâce à la présence d'un représentant du groupe minoritaire, pourra donner un avis. Je ne me suis jamais opposé à l'avis de cette commission. Le but c'est qu'à la fin, je n'ai plus qu'à signer et suivre l'avis de cette commission. Cette proposition n'a que vocation à affirmer ce principe.

Sur la question des délégations faites au Maire, c'est justement fondé sur un principe : moins le Maire a de délégations, plus il y a de délibération du Conseil municipal. Ça permet entre chaque Conseil d'acter des décisions qui sont prises après avis des commissions. L'objectif est de ne pas alourdir le Conseil municipal. Toutes ces décisions du Maire sont transparentes, elles sont rapportées lors de chaque municipal. Les élus du Conseil peuvent donc les contester. L'idée, c'est de trouver un équilibre dans le respect de la réglementation.

Dans ton exposé, tu contestais la notion de permanente. On l'appelle permanente dans l'idée que ceux qui sont représentants thématiques et de la minorité soient toujours les mêmes. Pour la minorité, vous choisissez qui vous voudrez mais ça pourrait être Bernard Delage-Damon qui a déjà commencé un travail au sein de la CAO sachant qu'il reste encore des choses à améliorer.

Peut-être, ne faut-il pas l'appeler permanente, je ne sais pas réglementairement ce qui est possible.

Je veux insister sur l'esprit. C'est que ça ne soit pas le Maire qui décide seul, ça ne s'est jamais passé comme cela. Il faut que ça soit une commission avec des élus en nombre pour avoir un avis le plus large possible. Pour qu'à la fin, je n'ai plus qu'à acter l'avis de la commission car c'est réglementairement bien moi qui prend la décision en tant que Maire.

Concernant la question des délégations au regard de mes nombreux mandats, c'est une juste observation. Je fonctionne par délégation mais je suis par défaut président de toutes les commissions. Aujourd'hui, j'exerce deux mandats : Maire de Sèvremoine et président de Mauges communauté ce qui n'est pas anormal en soi au regard du fonctionnement d'une commune et d'une communauté. Le fonctionnement par délégation a été souhaité au sein de cette équipe pour se répartir les rôles sur les différentes thématiques ou spécialités. Je fonctionne avec Chantal sur la question des Achats, comme avec Paul sur l'EPCV ou Hervé avec les Bâtiments. Sur certaines thématiques, il y a parfois même des Conseillers délégués qui viennent appuyer les Adjoints.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Je voudrais apporter deux précisions. Effectivement, le mot permanent me dérange mais attribution me dérange encore plus car dans le code la commande publique pour les marchés à procédure adaptée, c'est le Maire qui attribue. Le mot permanent m'interpelle car la proposition vise à avoir une composition de commission avec des membres à géométrie variable. La pratique de beaucoup de collectivités, disposant d'une commission d'appel d'offres est de faire appel aux membres de celle-ci pour participer à une commission consultative pour donner un avis sur les marchés à procédure adaptée, commission facultative au demeurant. Il est ensuite indiqué dans le règlement de la commande publique de ces collectivités que la commission peut être consultée et peut faire participer les membres de l'administration et les personnes concernées en fonction des projets étudiés. Cette rédaction me paraîtrait beaucoup plus juste.

Réponse de Didier Huchon :

L'idée, c'est que cela fonctionne. Si on remplace attribution par consultatif et qu'on supprime permanente, cela peut vous convenir ? On se prononce ce soir sur le principe sans désigner les membres. L'idée est que cela fonctionne, il faut respecter la réglementation et créer une instance qui fonctionne.

Intervention de Bernard Delage-Damon :

La réglementation, c'est les membres de la CAO

Réponse de Didier Huchon :

Peut-on s'accorder sur cette proposition pour que cela fonctionne. J'entends le côté réglementaire mais l'idée c'est d'être efficace.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette:

On ne va pas perdre de temps sur des questions de formules. On ne votera pas cette délibération.

Intervention de Didier Huchon :

Ok, on ne délibère pas ce soir. On reviendra vers vous avec une autre proposition.

Suite aux échanges, ce point n'est pas soumis au vote du Conseil municipal.

DELIB-2021-081 : Nouvelle organisation du service Enfance Jeunesse - Ajustement de l'organigramme des services

Rapporteur : Chantal Gourdon, Déléguée à l'Enfance-Jeunesse

EXPOSE DES MOTIFS

Le service Enfance Jeunesse de Sèvremoine, créé par délibération en date du 2 juillet 2020 intègre l'ancien service Vie scolaire.

Lors de la création de la commune nouvelle, ce dernier a intégré l'ensemble des services liés à la scolarité des élèves des dix communes déléguées ainsi que la relation avec l'ensemble des établissements scolaires et associations.

Aujourd'hui, le service Enfance Jeunesse assure la gestion et le suivi de :

- 10 restaurants scolaires dont 8 restaurants municipaux (2 en production de repas),
- 11 accueils périscolaires dont 2 accueils périscolaires municipaux,
- L'entretien quotidien et le financement des 7 écoles publiques,
- Le financement des OGEC des écoles privées,
- Le financement de l'ensemble des associations porteuses de service restauration, périscolaire et accueils collectifs de mineurs,
- La gestion de l'ensemble de plus de 120 agents (administratifs, techniques, restauration, pédagogique/animation temps méridiens),
- Le suivi des dispositifs PEDT, CEJ, CTG en lien avec la CAF, la DDCS etc,
- Le suivi de projets structurants (construction, agrandissement, réhabilitation, projets pédagogiques).

Depuis la commune nouvelle, l'organisation de ce service évolue en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers en passant notamment par l'amélioration des liens de proximité entre l'équipe de l'Hôtel de Ville et les équipes de terrain géographiquement positionnés sur chacune des communes déléguées.

Lors de la décision prise en Conseil Municipal le 9 janvier 2018 de revenir à la semaine de 4 jours et de mettre fin aux temps d'activités périscolaires (TAP), une première démarche d'organisation et d'harmonisation de travail des équipes avait été engagée.

Ainsi, depuis septembre 2018, l'évolution de l'organisation du service a pu aboutir à la création de :

- 2 postes de référents techniques et pédagogiques regroupés dans un pôle ressources dont les missions conduisent à garantir les bonnes conditions matérielles et pédagogiques des agents de terrain, de traiter les demandes d'intervention des écoles en lien avec les centres techniques territoriaux et d'accompagner les projets de réhabilitation et de construction d'équipements.
- 2 postes de référents de proximité, dont l'un encore à temps non complet, pour garantir sur les différents secteurs la gestion quotidienne des sites, le lien permanent et mettre en place les actions et projets décidés pour le service.
- 2,06 ETP de renforts de temps méridiens sur l'ensemble des sites,
- 1 grille du temps de travail harmonisé des ATSEM et un principe d'affectation des postes,
- 1 poste d'assistante administrative à temps complet.

Toutefois, même si ces apports ont pu assouplir la gestion de l'activité quotidienne du service, dont les urgences récurrentes, les besoins de communication, d'échanges et de co-construction remontés des équipes et des partenaires conjugués à la nécessité de poursuivre le développement de nouveaux projets amènent à construire un nouveau projet de service et une nouvelle organisation finalisée visant à :

- Structurer davantage le service pour lui permettre de piloter administrativement, techniquement et pédagogiquement les missions qui lui sont confiées,
- Installer un encadrement de proximité sur chacun des sites,
- Mettre en œuvre un management direct favorisant la concertation, l'accompagnement et le travail d'équipes,
- Améliorer et harmoniser les organisations de travail, les contenus, les circuits de décision,
- Favoriser la montée en compétences des agents,
- Développer l'attractivité des postes du service Enfance Jeunesse en proposant notamment des temps de travail plus importants,
- Intégrer les temps de travail en équipe (échanges, organisation du quotidien, analyse des situations...) au temps de travail de base de tous les agents,
- Travailler en proximité la relation avec les établissements scolaires, les associations et les familles,
- Adapter les moyens humains mobilisés aux besoins d'accompagnements des enfants.

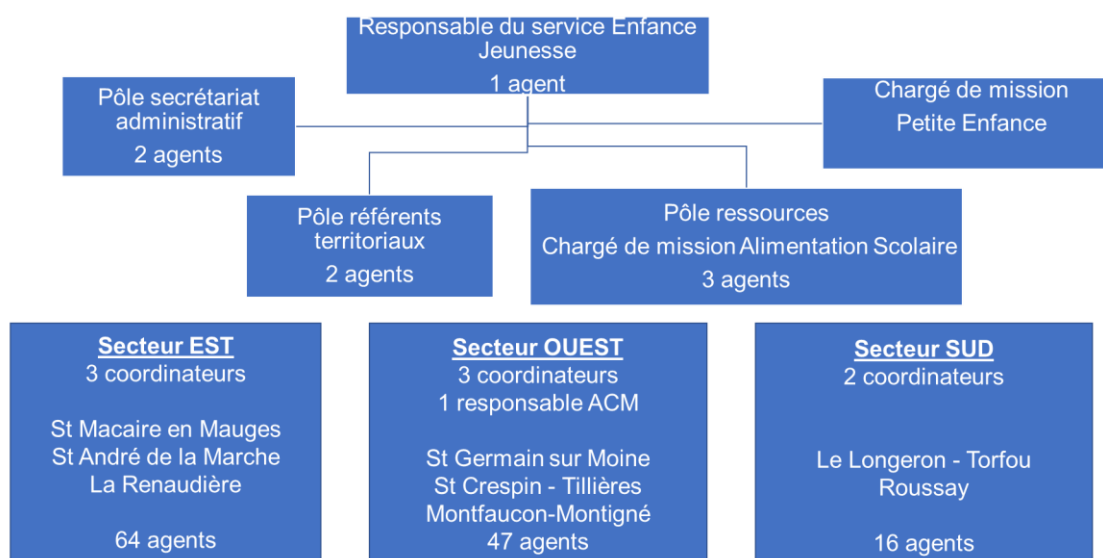
La nouvelle organisation de ce service proposée dans ce rapport repose sur un nouvel organigramme. Le projet a été validé par les membres du Comité technique lors de sa séance du 18 mai 2021.

En matière de personnel, le diagnostic des équipes actuelles et la prévision de l'organisation future conduisent à identifier un besoin en création de 24 postes et des augmentations de temps de travail correspondants à 17,04 équivalents temps plein.

Compte-tenu de récents recrutements, certains postes ne seront pas ouverts au positionnement. D'autres postes seront simultanément ouverts au recrutement en interne et en externe.

Le tableau des effectifs de la commune sera ajusté au gré des recrutements et des ajustements de temps de travail nécessaires en vue d'une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} septembre 2021.

Organisation du service Enfance Jeunesse proposée :



1) La structuration du service

a. Une nouvelle organisation administrative

L'équipe administrative du service Enfance Jeunesse sera composée :

- D'un **chef de service** (1 ETP) chargé de piloter le service, son activité, assurer la relation avec les élus et encadrer l'ensemble des équipes,
- D'un **pôle administratif** comptant 2 agents (1,5 ETP), chargé de la gestion du portail famille, du secrétariat administratif et de l'accueil du service,
- D'un **pôle de référents territoriaux** comptant 2 agents (2 ETP), chargé de garantir la continuité du service au quotidien, de manager et accompagner les encadrants de proximité en recherchant la cohérence à l'échelle de la collectivité et de favoriser la culture commune en développement des projets transversaux,
- D'un **pôle ressources** comptant 3 agents (3 ETP) répartis sur plusieurs missions :
 - 2 agents référents techniques et pédagogiques (2 ETP) chargés de garantir les bonnes conditions matérielles et pédagogiques de l'ensemble des agents du service, de gérer les demandes d'intervention et d'accompagner les projets de réhabilitation et de construction d'équipements :
 - A terme 1 agent (1 ETP) Chargé de mission "Petite Enfance et Alimentation scolaire" dont le partie petite enfance se centrera sur le suivi des contrats en cours et à venir avec les partenaires CAF, PMI, CSI et le suivi des différentes structures d'accueil et des modes de garde et la partie Alimentation scolaire, en lien avec le PAT de Mauges Communauté, s'orientera vers l'accompagnement de la démarche globale sur le territoire.

b. Une organisation territorialisée adaptée à Sèvremoine

b.i. Des encadrants sur site

8 postes de "Coordinateur de site" prennent en charge un secteur géographique précis pour encadrer les équipes sur site et réaliser les activités administratives d'organisation quotidienne.

Répartis sur 3 secteurs Est, Ouest et Sud à l'instar de l'organisation des services techniques, ils sont les responsables hiérarchiques directs de l'ensemble des agents travaillant sur leur site :

- Agents de production ou de préparation en cuisine,
- Agents des temps méridiens,
- ATSEM,
- Agents d'entretien des locaux des écoles.

Par ailleurs, leur recrutement vise à faciliter la gestion quotidienne des absences et remplacements. En effet, ils assurent le remplacement des agents temporairement absents pour une durée n'excédant pas 3 semaines. Au-delà, la collectivité cherchera à assurer le remplacement par un recrutement.

b.ii. Particularité du site de St Macaire en Mauges

Le restaurant scolaire de St Macaire en Mauges distribue plus de 650 repas par jour. Comportant 4 écoles, ce site nécessite une organisation propre et spécifique

En appui du coordinateur de site (jusqu'à présent appelé "Responsable de restaurant scolaire"), le site intègre 5 postes déjà en expérimentation :

- **4 référents écoles** qui encadrent directement les équipes du temps méridien et assurent la coordination entre ces agents et les directions d'écoles. Au même titre que les autres coordinateurs de site, ils assurent les remplacements des agents absents temporairement suivant les mêmes règles que celles énoncées précédemment pour les coordinateurs de site.
- **1 responsable de production** qui encadre directement les agents de production et de préparation en cuisine, garantit la sécurité alimentaire, la préparation, les commandes et le suivi technique ainsi que celui de l'hygiène et de la sécurité des outils de production et de service.

b.iii. Particularité du site de Montfaucon-Montigné

La commune déléguée comprend 2 sites distants composés chacun d'une école, d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire.

Le coordinateur de site s'appuie ainsi sur un **responsable de l'accueil collectif de mineurs périscolaire (ACM)**. Ce dernier n'entre pas réglementairement dans le calcul des effectifs d'encadrement. Il pilote le projet d'établissement et encadre directement les agents d'animation périscolaire. Il garantit la sécurité affective et physique des agents et gère administrativement et financièrement l'ACM.

c. L'évolution des taux d'encadrement

L'analyse de la situation de chaque site révèle la nécessité de renforcer les moyens humains sur 4 restaurants scolaires visant une moyenne globale sur Sèvremoine de :

- 12,6 enfants de maternelle pour 1 adulte encadrant,
- 25,3 enfants d'élémentaire pour 1 adulte encadrant.

Le site de St Germain sur Moine présente la particularité de faire déjeuner des collégiens, amenant un nombre d'enfants encadrés par adulte plus élevé que les besoins en maternelle et élémentaire.

2) L'adéquation des ressources aux besoins

a. L'organisation du temps de travail des agents

Les coordinateurs de site réalisent entre 28h et 35h hebdomadaires en période scolaire de travail opérationnel et administratif.

Un forfait annuel de 140h de réunions d'équipe et de formations leur est alloué, amenant à des équivalences de postes à 71% ou 88% annualisés (1 ETP à St Macaire en Mauges).

Le responsable production de St Macaire en Mauges assure sa mission à temps complet (1 ETP) dont 347 heures pendant les vacances scolaires de temps d'organisation, de préparation et de réunions d'équipe.

Le responsable des deux accueils périscolaires assure son temps hebdomadaire opérationnel, administratif et pédagogique à hauteur de 35h pendant les périodes scolaires auquel s'ajoute un forfait de 105h annuel de temps de réunions, de formation et de préparation pédagogique.

Pour tous les agents des temps méridiens et de production, leur temps de travail est renforcé avec :

- Le maintien des 15 minutes de prise de poste pour l'ensemble des agents,
- L'ajout de 5 minutes quotidiennes en fin de service pour avoir un temps d'échange et de remontées d'informations,
- Le passage à un forfait annuel de réunions d'équipe à 40h.

Pour les agents travaillant à la production, préparation des repas et les coordinateurs de site, il est proposé :

- La prise en charge des repas par la collectivité avec une déclaration fiscale "avantages en nature",
- D'intégrer cette prise de repas au temps de travail pour 30 minutes.

En complément des évolutions précédentes :

Le temps de travail des référents écoles est augmenté de 8h/semaine pour leurs missions supplémentaires ainsi que d'un forfait annuel de temps de réunion, formation et préparation pédagogique de 105h.

Celui des agents d'animation périscolaire est augmenté de 2h par semaine en période scolaire et 70h de préparation pendant les vacances (35h réparties sur les petites vacances + 35h pendant les vacances d'été).

Les modalités de prise des congés annuels de l'ensemble des agents du service Enfance Jeunesse sont établies et harmonisées dans le respect des règles du protocole du temps de travail de Sèvremoine applicable depuis juin 2017.

Sites	Créations d'heures	Nb de postes à créer hors ATSEM	Créations de postes	CREATIONS D'HEURES ET DE POSTES
HDV		3	2,15	2,15
LR	0,23	1	0,71	0,95
RO	0,17	1	0,71	0,88
SA	0,40	5	1,70	2,10
MM	0,94	7	2,71	3,65
LL	0,39	2	0,92	1,31
SC - TI	0,25	1	0,87	1,12
SG	0,99	0	0	0,99
SM	1,78	4	0,77	2,54
TOTAL	5,14	24	10,55	15,69
<i>Régularisations</i>				+ 1,35 etp
Total d'Equivalent Temps Plein à créer				17,04

b. Les besoins en créations de poste et augmentations de temps de travail

Le diagnostic et le recensement des équipes actuelles combinés aux précédentes propositions d'organisation conduisent à identifier le besoin de 17,04 ETP supplémentaires déclinés ainsi :

- La régularisation à hauteur de 1,35 ETP d'heures actuellement rémunérées en heures complémentaires nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement des temps méridiens. Ces temps initialement créés en renforts s'avèrent aujourd'hui indispensables et à pérenniser.
- Des augmentations d'heures pour 5,14 ETP,
- La création de 24 nouveaux postes correspondant à 10,55 ETP.

Des postes ne seront pas ouverts au recrutement compte-tenu de récentes affectations. D'autres postes seront ouverts simultanément au recrutement tant interne qu'externe afin de s'assurer des prises de fonction dans des délais optimum en vue d'une application de la nouvelle organisation au 1^{er} septembre 2021.

Le tableau des effectifs et des emplois permanents et non permanents de la commune sera réajusté au gré des recrutements mais également des départs précédents d'agents pour lesquels des postes étaient restés vacants.

A plus long terme, la commune de Sèvremoine renforcera les compétences des agents positionnés par le développement de la formation.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

VU la délibération n°2018-018 du 9 Janvier 2018 actant la nouvelle organisation des rythmes scolaires sur 4 jours pour la commune de Sèvremoine

VU les délibérations n°2018-144 et n°2018-145 du 4 septembre 2018 actant la réorganisation des services scolaires et organisant l'affectation des ATSEM dans les classes de la commune

VU la délibération n°2020-074 adaptant l'organisation des services à la nouvelle gouvernance,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Intervention de Lydia Sourisseau :

Je fais partie de la commission. Je voulais saluer le travail de cette commission qui fonctionne bien. C'est un plaisir de participer aux travaux de cette commission. Un gros travail a été fait. Cela montre que la politique Enfance-jeunesse est prise en compte. On a une belle organisation qui se profile mais à quand des bâtiments de qualité pour accueillir nos enfants. C'est la prochaine étape. On en discute déjà au sein de la commission. Une seule petite demande, sera-t-il possible dans six mois un an de faire le point avec les agents déjà en place et les agents recrutés pour voir si ça aura été positif. Je le pense mais ça serait bien d'avoir leurs avis et c'est important de prendre en considération ces agents qui s'occupent chaque midi de nos enfants.

Réponse de Chantal Gourdon :

Evidemment, on aura le retour de tous les avis de tous les agents sur cette nouvelle organisation. C'est important que l'on sache. On aura le retour des avis des enseignants, des directeurs d'école. Comme tu le dis, on a aussi un travail à faire sur nos restaurants scolaires. On n'est qu'au début, on met les fondations et on va pouvoir maintenant monter les murs.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

J'ai plusieurs questions. Tout d'abord quel est le coût ?

Réponse de Chantal Gourdon :

Il ne faut pas oublier qu'on a déjà des coûts qui sont pris en charge avec le paiement des heures complémentaires ou le remplacement. Mais si tous les postes sont pourvus, cela aura un coût de 380 000 €.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Aujourd'hui, ça nous coûte combien et demain ça nous coûtera combien ?

Réponse de Chantal Gourdon :

Oui, cela aura un coût mais cela est nécessaire pour rendre le niveau de service attendu par nos enfants et les familles.

Intervention d'Anne Pithon, Directrice générale des services :

Aujourd'hui, on a un coût annuel autour de 1,8 Millions d'euros et sur le futur, on serait autour de 2.2 Millions d'euros par an. C'est difficile de donner un coût plus précis car on paye les heures complémentaires et les remplacements au gré des absences. En plus depuis deux ans, avec les impacts du Covid, nous n'avons pas d'année de référence.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

On est là sur des équivalents temps plein et donc nous n'avons pas de temps plein. Je voulais savoir si on faisait appel à un groupement d'employeurs ou en tout cas, on voit avec d'autres communes pour compléter le temps de travail des agents concernés.

Réponse de Didier Huchon :

C'est un véritable souci effectivement car c'est du temps partiel. On cherche à trouver des temps complémentaires d'abord au sein de Sèvremoine. Ce n'est pas si simple car ce sont des horaires atypiques. Les communes voisines font le même constat. Elles ont besoin des mêmes personnels aux mêmes heures. Mais, il faut effectivement qu'on travaille sur la complémentarité du temps avec d'autres fonctions en interne ou en externe. Je pense à une activité qui pourrait être complémentaire car on a un cas qui s'est présenté à nous. On espère que cela va fonctionner et inviter d'autres personnes à

s'engager dans cette voie. L'activité de transport scolaire qui est aussi sur des horaires atypiques distincts des horaires de restauration pourrait ainsi être une activité complémentaire entre deux employeurs. On l'a fait récemment pour un cas particulier avec les transports Augereau. Il faut discuter, jouer intelligemment entre nous. C'est une piste mais il n'y a pas de miracle, ce n'est pas simple. Et puis, il y a aussi une réalité économique sur le territoire. Aujourd'hui la tension est plutôt sur la main d'œuvre que sur l'emploi. Du coup, les gens vont vers des emplois attractifs, des contrats à temps plein ou à 80% en premier lieu. Pour les autres emplois, c'est plus compliqué. Il y a peut-être d'autres métiers que nous n'avons pas explorés.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Il y a l'embauche d'un chargé de mission alimentation scolaire. Peut-on connaître les missions qui lui seront confiées ?

Réponse de Chantal Gourdon :

Il sera en charge pour la Petite enfance de travailler avec les MAM et avec la CAF pour la mise en place de la CTG qui doit être mise en place à partir de 2022. Il devra aussi travailler sur une réflexion sur l'alimentation de nos enfants le midi. Il devra donc travailler en relation avec Mauges communauté sur le projet alimentaire territorial. La réflexion englobera la question des circuits courts, du bio pour une éventuelle amplification. Ce chargé de mission devra accompagner les élus dans les décisions à prendre sur cette matière.

Intervention de Didier Huchon :

Je tiens beaucoup à ce sujet de l'alimentation. La question est aussi celle de l'animation sur le temps de la restauration. Il ne s'agit pas seulement de faire de ce temps un moment d'alimentation mais également un temps d'éducation à l'alimentation. Il y a déjà des animations mais en mettant des moyens on peut travailler au-delà du menu, pour en faire un temps d'éducation, dans une atmosphère détendue, pour faire passer des messages.

Intervention de Chantal Gourdon :

Ça sera le travail des coordinateurs d'animer ces temps méridiens.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinette :

Je souhaite rejoindre ce qu'a dit Lydia. Quand on est en désaccord, on le dit fortement. Quand on est en accord, on le dit aussi fortement. Je suis également président de Familles Rurales et notre directrice avait contacté Thierry Lebrech pour exprimer le mal-être de certains agents travaillant sur le temps du midi. Il s'avère que ce sont aussi des salariés que l'on partage car ils travaillent sur le périscolaire le matin, en restauration le midi et de nouveau en périscolaire le soir. Il y a un vrai sujet de souffrance au travail. Je pense que cette nouvelle organisation va y répondre. Effectivement cela a un coût important. La mutualisation avec le transport scolaire peut être une bonne idée mais il ne faut pas oublier que cela reste des professionnels de la Petite enfance. Il faut gérer leur bien être au travail. Concrètement, le Conseil municipal met là tout en place pour que ça se réalise. Sera-t-il possible de faire une enquête dans un an pour évaluer les apports et les éventuels correctifs à apporter ?

Réponse de Chantal Gourdon :

Il ne faut pas oublier que parfois on recrute des personnels qui ne sont pas des professionnels à la base de la Petite enfance, qui n'ont même pas le BAFA. C'est pour cela que l'on a augmenté leurs temps de formations. Pour ce qui est de l'étude, rien ne nous y empêche. Je n'ai pas de doute sur le bien fondé de notre projet. On le sent bien que chaque agent a besoin d'avoir de l'encadrement.

Intervention de Didier Huchon :

Je vais apporter une information complémentaire. Depuis quelques mois, on a eu des discussions avec les partenaires sociaux qui se sont adressés à nous directement pour relever un certain nombre de situations. C'est ici la réponse très forte qui prouve qu'on a entendu. On a posé les choses avec les partenaires sociaux sur cette question des conditions de travail. La CFDT, qui est le syndicat présent au sein du Comité technique, vient à son initiative de lancer une enquête. Cette enquête est de qualité, elle est bien construite. Elle concerne l'ensemble des services et elle permettra d'avoir un retour des agents sur leurs conditions de travail. On compte sur leur travail. Ils ont été totalement transparents. Cela nous permettra d'avoir le point sur ce service en particulier et peut être d'autres. Je tiens à souligner, que même si on n'est pas toujours d'accord, on travaille de manière très rapprochée avec les représentants du personnel. Ils ont salué cette réorganisation et nous on a abondé dans leur sens en saluant la qualité de leur investissement.

Sur cette réorganisation au-delà du nombre, ce qui est important, c'est cette notion de proximité et d'encadrement. Il faut de l'écoute, de la réaction de proximité, créer des conditions de participation de

chacun au sein de ces petites équipes. Il faut laisser le temps que cela prenne et mesurer les effets au bout d'un an, à la fin de la prochaine année scolaire en Juin 2022.

Intervention de Chantal Gourdon :

On n'est pas certain que tous les recrutements soient opérés au 1^{er} Septembre. Les annonces vont être passées rapidement mais il faut maintenant trouver le personnel.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	61	0	1

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la proposition de nouvelle organisation du service Enfance Jeunesse de la commune de Sèvremoine dont :
 - La présentation de la structuration des services et l'organigramme correspondant,
 - L'évolution des taux d'encadrement,
 - Le besoin identifié de créations de postes permanents et les augmentations d'heures à hauteur de 17,04 ETP avec :
 - La création d'un poste d'assistant administratif à mi-temps (0,5 ETP),
 - Le passage à temps complet du poste de référent territorial créé en 2018,
 - La création d'un poste de chargé petite enfance et alimentation scolaire à temps complet,
 - La création de 8 postes de coordinateurs de site dont les amplitudes horaires varient en fonction du nombre d'agents encadrés,
 - La création de 4 postes de référents écoles et d'un poste de responsable de production sur le site de St Macaire en Mauges,
 - La création d'un poste de responsable des accueils périscolaires à Montfaucon-Montigné,
 - La création de 9 postes d'agents des temps méridiens en vue d'atteindre les taux d'encadrement précités,
 - La régularisation de 1,35 ETP, heures actuellement rémunérées en heures complémentaires,
 - Des augmentations de temps de travail à hauteur de 5,14 ETP en vue d'abonder les temps d'échanges et de réunion des agents.
 - Les modalités d'organisation du temps de travail et de pose des congés des agents.
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Ce qui vient d'être voté est très important mais il ne faut pas oublier que ce n'est que le début pour la politique Enfance-jeunesse que Sèvremoine veut se donner. On a vraiment des bâtiments qui posent problèmes sur des communes : Tillières, St Germain ou St Macaire. Je me suis entendu répondre en commission que nous n'aurons peut-être pas la possibilité sur ce mandat de travailler sur ces 3 bâtiments. C'est vraiment un souhait de pouvoir travailler sur ces 3 communes car c'est une problématique importante. On va avoir des choix à faire, il faut appuyer sur cette politique-là. On parle de la souffrance des agents mais il faut aussi parler de la souffrance des bâtiments, des enfants. Ça serait bien qu'on travaille sur ces 3 bâtiments pendant le mandat. Je prêche pour l'enfance mais nos bâtiments déconnent.

Intervention de Chantal Gourdon :

On se donne rendez-vous au PPI mais je défendrais ces projets, tu peux compter sur moi.

Intervention de Didier Huchon :

Sur Tillières, c'est dans les tuyaux. Sur St Germain, je crois que c'est en cours de réflexion sans qu'une position n'ait été encore prise à ce jour. J'ose espérer qu'il y a des solutions qui conduiront à des décisions. On a une situation critique sur St Germain, on devra y apporter une solution mais il y a plusieurs scénarios possibles.

Je vais remercier Chantal et ses 3 acolytes : Dominique, Brigitte et Florence qui forment une véritable équipe pour porter avec courage et conviction des projets comme celui-là. Je sais aussi que ça travaille bien en commission également. Je vous invite à tenir cette ligne-là.

Intervention d'Anne Pithon, Directrice générale des services :

Je veux profiter de ce sujet pour vous remercier de votre décision pour les agents car c'est un gros effort que consent le Conseil municipal. Je vous en remercie d'autant plus que la décision ne prête pas à discussion. Je veux remercier l'ensemble du service Enfance-jeunesse car les derniers mois ont été effectivement compliqués à vivre pour tout le monde. Je veux aussi remercier les agents des autres services qui, depuis septembre, vont en renfort sur le temps méridien pour pallier les difficultés de recrutement qui sont renforcées du fait de la situation sanitaire. Je veux souligner cet effort car on n'a pas de difficulté à obtenir les accords pour rendre service aux enfants de Sèvremoine. C'est quelque chose de très riche et que l'on cherche à préserver. Je voudrais aussi remercier Aline Billaud-Bretau deau qui travaille dans l'ombre sur les Ressources humaines pour monter ce projet. Avec votre décision et les quelques mutations à remplacer, on a en théorie 35 recrutements à faire avant le 1^{er} Septembre ce qui représente là aussi un gros travail pour le service RH qui ne ménage pas sa peine non plus. Je vous remercie donc de cette décision pour tous les agents de Sèvremoine.

DELIB-2021-082 : Aide à l'adhésion associative spéciale COVID Saison 2021/2022

Rapporteur : Dominique Bochereau, Adjointe aux Sports

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de favoriser la dynamique d'inscriptions en septembre 2021 suite aux difficultés liées au COVID19 et d'envoyer un signe positif aux associations, les commissions Sports et Culture souhaitent accompagner financièrement les familles et plus particulièrement les adhérents de moins de 26 ans.

L'objectif de cet accompagnement est :

- D'inciter les jeunes à reprendre une activité sportive et/ou culturelle suite aux baisses d'activités constatées depuis le début de la pandémie.
- D'aider les associations à reprendre leurs activités

Cette aide a donc vocation à :

- S'adresser aux jeunes de moins de 26 ans
- Être Forfaitaire, c'est à dire à ne pas être conditionné aux revenus des adhérents concernés
- Venir en déduction de la cotisation perçue par l'association qui percevra l'aide de la commune.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis de la Commission Culture en date du 13 Avril 2021

VU l'avis de la Commission Sport en date du 27 Avril 2021

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Intervention de Pierre Devêche :

Pour ma part, j'approuve évidemment cette aide à l'inscription aux associations. Mais je pense que cette réponse n'est pas à la taille du déficit éducatif et culturel provoqué par la crise sanitaire. J'avais personnellement suggéré lors de la commission Culture d'élargir cette aide à l'ensemble des enfants sans écarter ceux qui n'adhèrent pas aux associations. Je suggérerais qu'on puisse adopter, ultérieurement peut être, un système pour les 11-25 ans de Pass qui pourrait être dépensé auprès des associations sportives ou culturelles de Sèvremoine, voire de Mauges communauté, comme Scènes de Pays, les cinémas ou la librairie de la parenthèse à Beaupréau pour stimuler le commerce local, comme nous l'avons fait pour les personnes âgées

Réponse de Sébastien Mazan :

Cette aide fait suite aux réunions en visio avec les associations qui nous ont fait remonter leur crainte de perdre leurs adhérents. C'est ici une réponse stricte à cette problématique des associations de perte des adhérents, il faut redonner envie aux jeunes d'adhérer aux associations et donner envie à ceux qui n'adhéraient pas avant de les rejoindre. Pour le second point que tu évoques, il a été évoqué dans le cadre de la construction du PPI, on y réfléchit comme je te l'ai dit, on le regardera ensemble en commission.

Intervention de Pierre Devêche :

J'entends ta réponse. Ma proposition est complémentaire. Ce n'est pas en opposition à ce projet.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Je souhaitais savoir quelle communication sera faite car il faut inciter les familles en effet à adhérer.

Réponse de Sébastien Mazan :

On va avoir plusieurs canaux de communication. On va d'abord faire des visios auprès des associations pour leur expliquer le dispositif. On fera également des points presse et une communication sur Facebook. On communique aux associations et aux familles.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Ça ne me paraît pas suffisant. Tout le monde ne lit pas la presse et tout le monde ne va pas sur les réseaux sociaux. Ne peut-on pas imaginer par exemple avoir une sorte de chèque à faire passer dans les écoles. Il faut réfléchir à d'autres choses pour les 20-25 ans.

Intervention de Didier Huchon :

Sur la communication, on peut y aller, il faut utiliser tous les moyens possibles. Tout ce qui marche, il faut y aller. Le support de communication est en cours de réalisation et pourra faire l'objet de flyer diffusable dans les écoles. L'idée, c'est de faire simple et efficace en passant par les associations.

Intervention de Dominique Bochereau :

Le nom de l'opération, c'est « Coup d'Pouce Jeune ».

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinet :

Je ne suis pas soucieux de la communication en période électorale, je sais que ça va être fluide. Par contre, ma question porte sur l'aide en termes de subvention. Cela ne va pas aider une famille qui devra toujours verser le même montant aux associations.

Réponse de Didier Huchon :

Non, l'engagement c'est que les associations diminuent leurs adhésions de 20 € et elles recevront des subventions en contrepartie. Au lieu de verser 20€ à chacun, on versera une subvention à l'association à hauteur du nombre de jeunes de moins de 26 ans ayant adhéré. Si leur cotisation est habituellement de 15€, on versera à hauteur de 15€ de subvention par jeune concerné. La condition, c'est bien que cette aide aille à destination des adhérents et non des associations.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Il faut bien que les associations s'engagent car il y a des associations qui parlent d'augmenter leurs adhésions. Il ne faut pas qu'elles augmentent pour baisser ensuite.

Intervention de Didier Huchon :

Non, il y a plutôt des associations qui parlent de baisser leurs adhésions. L'inquiétude, c'est la perte des adhérents. L'argent que l'on met ici, c'est à destination des adhérents et non des associations mais dans un souci de simplicité, on le versera à l'association. Si on prend un exemple de 52 jeunes, on fera un versement sur justificatif, même si on est en confiance, correspondant aux 52 jeunes aux associations plutôt que de verser 52 fois aux jeunes concernés. On veut une opération simple mais efficace.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinet :

D'accord. Effectivement, le Covid a fait du mal aux associations notamment les petites associations sportives, comme le Tir à l'arc, où c'étaient des personnes à la retraite qui s'occupaient des jeunes. Ces personnes vont-elles revenir, c'est une grosse question. Cette aide ne répond pas à cette problématique. Malgré tout, j'adhère à la proposition faite.

Intervention de Pierre Devêche :

On a parlé de plus de 3 000 jeunes concernés, cela représente combien de jeunes sur Sèvremoine car de part mon métier, je connais énormément de familles dont les enfants n'adhéreront pas. C'était le sens de ma remarque précédente.

Intervention de Lydia Sourisseau :

On ne peut pas essayer notamment pour ce qui est des entrées piscine, au musée de la chaussure, à l'énergie des mineurs de l'étendre aux non-adhérents.

Réponse de Didier Huchon :

C'est une bonne idée qui est proposée également dans le cadre du projet de mandat mais c'est une réponse à la conjoncture associative que l'on vous propose aujourd'hui.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	62	1	0

- **ADOpte la mise en place d'une aide de 20 € par jeune de 0 à 25 ans, résidant au sein de la commune Sèvremoine et adhérant à une association sportive ou culturelle dont le siège social est situé sur le territoire de Sèvremoine pour l'année scolaire 2021-2022.**
- **ACTE que cette aide sera versée par le biais d'une subvention complémentaire aux associations concernées qui devront déclarer à la commune le nombre de leurs adhérents de moins de 26 ans et résidant sur le territoire de Sèvremoine.**
- **PRECISE que si le montant de l'adhésion à l'association est inférieur à 20 €, l'aide correspondra strictement au montant de l'adhésion à l'association.**
- **PRECISE que l'aide pourra être cumulée en cas d'adhésion à plusieurs associations par une même personne répondant aux critères d'éligibilité.**

DELIB-2021-083 : Projet Médiathèque Moine : études d'avant-projet définitif, budget, plan de financement et demandes de subvention

Rapporteur : Sébastien Mazan, Délégué à la Culture

EXPOSE DES MOTIFS

Le réseau des Bibliothèques de Sèvremoine est composé de dix bibliothèques et d'une médiathèque. Si un important effort d'investissement a été fait pour rénover les structures, la bibliothèque actuelle de Saint Germain sur Moine présente un état de vétusté avancé et ne lui permet plus d'exercer ses missions, y compris fondamentales, d'accueils des publics et d'animations dans des conditions adéquates. Par ailleurs, un diagnostic avait notamment fait le constat d'une inégale répartition de l'offre de lecture publique sur le territoire. La seule médiathèque, à Saint Macaire en Mauges, proposant un haut niveau de service (espaces, amplitude horaire, professionnalisation, offre de service) est en effet à l'extrême est du territoire ce qui complique son accès par les habitants des autres quartiers.

Dès lors s'est élaboré un projet de nouvelle médiathèque. Ce projet, implanté dans la ZAC des Bottiers à Saint Germain sur Moine, consiste en la construction d'un ensemble immobilier comportant six logements sociaux (co-maîtrise d'ouvrage Sèvre Loire Habitat) et une médiathèque de 666m² (surface plancher).

Le projet de médiathèque répond à plusieurs objectifs, déclinés plus précisément dans le projet scientifique et culturel acté en 2018 :

- Répartir de manière plus équitable l'offre culturelle de lecture publique en épousant les enjeux d'aménagement du territoire par quartiers
- Renforcer l'attractivité et la vie dans les centre-bourgs
- Préserver la proximité à l'utilisateur
- Renforcer le réseau des bibliothèques en le professionnalisant, permettre l'accompagnement des bénévoles qui animent les bibliothèques situées aux alentours et opérer ainsi une montée en gamme du service proposé aux habitants

- Prendre en compte les nouvelles pratiques culturelles et les nouveaux usages, autour du jeu et du numérique notamment
- Proposer une offre de services nouvelle qui réponde aux enjeux sociétaux : lien social et solidarité, intergénérationnel, animation locale et dynamique associative...

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- 2020-début 2021 : études de maîtrise d'œuvre
- Fin 2021-début 2023 : réalisation des travaux
- Deuxième trimestre 2023 : ouverture de l'équipement au public

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n°2018-114 du Conseil municipal de Sèvremoine du 31 Mai 2018 actant le projet scientifique et culturel de la médiathèque Moine,

VU l'avis de la Commission Culture en date du 9 Mars 2021

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

VU le projet de construction de l'ensemble immobilier en phase d'Etudes d'Avant-Projet définitif ci annexé

VU le budget et plan de financement ci-annexés

Intervention de Quentin Mayet :

Je voulais savoir comment allait fonctionner les automates par rapport aux usagers ?

Réponse de Sébastien Mazan :

Le RFID, c'est la technologie qui déclenche les alarmes dans les supermarchés. Cela doit permettre aux lecteurs d'identifier la nature du document qui sera stocké dans la machine. On aura donc une preuve du dépôt.

Intervention de Quentin Mayet :

Il n'y a donc pas besoin de personnel pour la dépose de documents.

Réponse de Sébastien Mazan :

C'est cela. L'idée est que les agents et bénévoles se concentrent sur leurs missions principales de conseils auprès des usagers pour les guider dans leurs choix.

Intervention de Quentin Mayet :

Par contre, avec cette technologie, on ne sait pas si le lecteur a apprécié le livre qu'il a emprunté. A la base une bibliothèque ou une ludothèque, c'est le partage, l'échange notamment au moment où on rend le livre ou le jeu emprunté. Qu'avez-vous réfléchi pour cela ?

Réponse de Sébastien Mazan :

Justement les bibliothécaires et les bénévoles ayant plus de temps, ils seront plus à même de recueillir les avis des usagers. On favorise le temps d'échange à un autre moment que la restitution.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Si j'ai bien suivi, on est sur une construction en RT2012 moins 20%, c'est-à-dire en dessous la RT 2012.

Réponse de Sébastien Mazan :

C'est mieux que la RT 2012.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

D'accord, on est au-dessus la RT 2012 ?

Réponse de Sébastien Mazan :

Oui.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Il a été annoncé 4.8 ETP. C'est 4 temps plein plus un agent à 80% ou plein de petits contrats ?

Réponse de Sébastien Mazan :

On va passer de 11h à 22h d'ouverture hebdomadaire. C'est le temps estimé avec la DRAC pour augmenter le temps d'ouverture et apporter le service aux usagers. On est en train de réfléchir à comment on va organiser ce service.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Ma question visait à savoir si on créait encore des contrats en temps partiels et si oui là encore, on peut faire appel à un groupement d'employeurs pour permettre aux personnes de compléter leurs temps de travail

Intervention d'Anne Pithon, Directrice générale des services :

A priori, tout n'est pas définitivement calé mais on n'est pas sur des petits temps qui s'additionnent, on n'est pas sur 10 personnes pour faire 4 temps plein. On aurait 3 postes et demi sur la lecture dont un poste déjà existant. Ça sera 3 ou 4 personnes en fonction des souhaits des personnes recrutées mais on ne sera pas sur des temps inférieurs au mi-temps. Sur la ludothèque, on est sur 1.3 ETP car on intègre un 0.3 pour compléter le 0.7 ETP du CSI. Il pourra y avoir des variations à la phase recrutement en fonction des gens qui postulent.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

On souhaite que cette médiathèque soit utilisée. Est-il prévu à l'abri des parcs à vélo, des parcs à poussette pour les assistantes maternelles

Réponse de Christian Rousselot :

Il est bien prévu un local à poussette à l'intérieur

Réponse de Paul Nerrière :

Il y aura bien des abris vélo également.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	59	2	0

- **ADOpte le projet de construction de l'ensemble immobilier en phase APD tel que présenté**
- **ADOpte le budget et le plan de financement prévisionnels tels que présentés**
- **SOLLICITE les subventions auprès des différents financeurs conformément au plan de financement.**

DELIB-2021-084 : Dépannage éclairage public – Fonds de concours SIEMML

Rapporteur : Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des réparations sur le patrimoine d'éclairage public.

Sur ce type de prestation, le SIEMML prend en charge 25% des dépenses.

Les opérations sont estimées à 8 534.88 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 6 401.16 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	53	9	0

- **ACCEPTE le versement des montants de fonds de concours au SIEMML au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, tels que présentés ci-dessous :**

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
179-20-689	LE LONGERON	DEPANNAGE	Remplacement mât pt 253	1 006,00 €	75%	754,50 €
206-20-99	MONTFAUCON MONTIGNE	DEPANNAGE	Renforcement tête de mât	91,43 €	75%	68,57 €
264-20-77	ST ANDRE DE LA MARCHE	DEPANNAGE	Remplacement mât pt 518	1 195,47 €	75%	896,60 €
285-20-168	ST GERMAIN SUR MOINE	DEPANNAGE	Rue du Moulin - Remplacement lanterne (Pt 45)	952,60 €	75%	714,45 €
301-21-178	ST MACAIRE EN MAUGES	DEPANNAGE	Rue de la République - Remplacement lanterne pt 686	814,55 €	75%	610,91 €
350-21-657	TORFOU	DEPANNAGE	La Colonne - Câble en défaut	3 218,74 €	75%	2 414,06 €
206-21-114	MONTFAUCON MONTIGNE	DEPANNAGE	Place des halles - Transformation L15 en commande	1 256,09 €	75%	942,07 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

DELIB-2021-085 : Opérations d'extension – Fonds de concours SIEMML

Rapporteur : Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'extension de réseaux d'éclairage public et d'électricité basse tension.

Sur ce type de prestation, le SIEMML prend en charge 25% des dépenses pour l'éclairage et 0% pour la basse tension.

Les opérations sont estimées à 51 476. 46 € net de taxe, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 39 536.35 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
64	56	8	0

- **ACCEPTE le versement des montants de fonds de concours au SIEMML au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, tels que présentés ci-dessous :**

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-21-04	ST ANDRE DE LA MARCHE	EXTENSION	Allée du restaurant scolaire	6 707,58 €	75%	5 030,69 €
301-20-54	TORFOU	EXTENSION	Espace St Hubert - Modif armoire	2 042,58 €	75%	1 531,94 €
301-20-04	TORFOU	EXTENSION	Eclairage autonome liaisons douces	33 825,85 €	75%	25 369,39 €
301-21-07	ST CRESPIN SUR MOINE	EXTENSION	Place de l'église - LE GUYADER	2 638,00 €	100%	2 638,00 €
301-21-14	TORFOU	EXTENSION	Rue Nationale - GUICHETEAU	1 078,00 €	100%	1 078,00 €
301-21-13	ST ANDRE DE LA MARCHE	EXTENSION	Remplacement borne étang centre bourg	5 184,45 €	75%	3 888,34 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

DELIB-2021-086 : Travaux de réseaux souples – Eclairage autonome de la liaison douce de la gare de Torfou

Rapporteur : Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'extension de réseaux d'éclairage public et d'électricité basse tension.

Concernant l'éclairage autonome de la liaison douce de la gare de Torfou, 4 carrefours ont été identifiés comme dangereux et sont concernés par cet éclairage. L'éclairage se fera par des lampadaires autonomes avec allumage par détection.

Le choix s'est porté sur le fournisseur ABEL.

Au niveau des 3 premiers carrefours, seront installés des panneaux photovoltaïques intégrés au mât avec une lanterne de modèle 6000R et des potelets de détection de part et d'autre du carrefour. Ces travaux ont un coût de 22 484 €, la prise en charge du SIEMML est de 25% soit un reste à charge de 16 863 € pour Sèvremoine.

Le quatrième carrefour est reliable par une liaison filaire « traditionnelle » compte tenu de la proximité du bourg. Ainsi, il sera installé un candélabre traditionnel et une lanterne modèle 6000R avec système de détection en haut de mât. Ces travaux ont un coût de 11 342 €, la prise en charge du SIEMML est de 25% soit un reste à charge de 8 506 € pour Sèvremoine.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Intervention de Jérôme Zawadzki :

Ces potelets permettent-ils de calculer la fréquentation de ce carrefour et notamment les passages de vélo ?

Réponse de Paul Nerrière :

Malheureusement non, ces potelets n'ont pas d'autres fonctions ;

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	59	2	1

- **ACCEPTE le versement des montants de fonds de concours au SIEMML au titre de l'éclairage autonome de la liaison douce de la gare de Torfou tels que présentés ci-dessus.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

DELIB-2021-087 : Opérations d'effacement de réseaux – Fonds de concours SIEMML – Conventions d'enfouissement

Rapporteur : Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des opérations d'effacement de réseaux.

Sur ce type de prestation, la part prise en charge par le SIEML peut varier de 0% à 80% suivant qu'il s'agisse de réseaux de télécommunication, basse tension ou d'éclairage public.

L'opération est estimée à 138 217.52 €.

Le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 76 592.85 €

En parallèle, des conventions ORANGE/SIEML et commune de Sèvremoine ont été préparées pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE. Les réseaux aériens de communications électroniques n'étant pas établis avec des supports communs aux réseaux publics aériens de distribution électriques, le coût du câblage télécom sera réclamé directement par ORANGE, il est estimé approximativement à 6 300,00 € HT.

Le SIEML est le maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans cette tranchée. ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage du câblage.

Les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de Sèvremoine, qui en assume l'exploitation et la maintenance. Les câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement sont la propriété de ORANGE qui à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien.

Le SIEML se charge de l'étude, de la tranchée et de la pose des installations avec fourniture des matériels.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 Mai 2021

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
65	53	9	3

- AUTORISE le versement des montants de fonds de concours au SIEML au titre des prestations à réaliser sur les réseaux, tels que présentés ci-dessous :**

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-18-26-01	LA RENAUDIERE	EFFACEMENT 2021	Rue de la Chevalerie - BT	81 272,50 €	40%	32 509,00 €
301-18-26-02	LA RENAUDIERE	EFFACEMENT 2021	Rue de la Chevalerie - EP	21 333,15 €	40%	8 533,26 €
301-18-26-03	LA RENAUDIERE	EFFACEMENT 2021	Rue de la Chevalerie - GC	35 509,74 €	100%	35 509,74 €
301-18-26-04	LA RENAUDIERE	EFFACEMENT 2021	Rue de la Chevalerie - Contrôle	102,13 €	40%	40,85 €

- PREND en charge les frais liés aux réseaux aériens de communications électroniques indépendants des réseaux publics aériens de distribution électriques**
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et**

notamment les conventions triparties d'enfouissement des réseaux concernés dans les propriétés communales

DELIB-2021-088 : Convention sur le service d'application du droit des sols avec Mauges Communauté – Avenant n°3

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) a été créé par convention, entrée en vigueur le 1^{er} février 2015 et ce pour une durée de six ans, au sein du Syndicat mixte du Pays et pour le compte des communes du Pays des Mauges, afin de pourvoir au retrait des services de l'État fixé par la loi au 1^{er} juillet 2015.

La création de Mauges Communauté au 1^{er} janvier 2016 a emporté transfert automatique de ce service entre l'EPCI et les six communes du territoire, créées au 15 décembre 2015 et qui se sont elles-mêmes substituées aux communes historiques et leurs communautés de communes d'adhésion.

Mauges Communauté et les communes étant chacune dotées d'une fiscalité propre, un 1^{er} avenant de la convention a été conclu en octobre 2017, pour ordonner le mode de financement du service à la refonte territoriale.

Par délibération du Conseil municipal en date du 28 janvier 2021, un avenant n°2 à la convention a été approuvé, portant sur la prorogation de ladite convention au 30 juin 2021 et sur la création d'une instance politique de suivi et de mise en œuvre du service.

Les bilans établis et les réflexions engagées sur l'organisation mise en place depuis la création du service ADS, la prise en compte des évolutions législatives liées à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022, nécessitent une redéfinition de la convention pour adapter les modalités de fonctionnement.

Dans cette attente, il est proposé au Conseil municipal de Sèvremoine de proroger, par un avenant n°3, de six mois la convention portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols soit jusqu'au 31 décembre 2021.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R. 423-14 et R. 423-15,

VU la délibération n° 2017-204 du Conseil municipal en date du 23 novembre 2017 modifiant les conditions de financement du service ADS et approuvant l'avenant n°1 à la convention précitée,

VU la délibération n° C2021-01-20-08 DE du Conseil communautaire de Mauges Communauté en date du 20 janvier 2021 portant sur la prorogation de cinq mois de l'échéance de ladite convention,

VU la délibération n° 2021-001 du Conseil municipal en date du 28 janvier 2021 portant sur la prorogation de ladite convention au 30 juin 2021 et approuvant l'avenant n°2,

VU l'avis de la commission Aménagement et Urbanisme en date du 11 mai 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 mai 2021,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
---------	------	--------	-------------

64	59	3	2
----	----	---	---

- **ACCEPTE la prorogation de la convention relative l'instruction des autorisations du droit des sols par avenant n°3 de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer ledit avenant.**

DELIB-2021-089 : La Renaudière – Cession d'un terrain à bâtir - 12 Bis Rue de Vendée
Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Pour réaliser l'urbanisation du Menhir, la commune de la Renaudière s'est vue dans l'obligation de réaliser une réserve incendie.

Avec la mise en place de la desserte incendie sur la Renaudière, cette réserve n'avait plus lieu d'être et a été remblayée.

Par délibération du 6 juillet 2015, le conseil municipal de la Renaudière a décidé de vendre ce terrain à bâtir viabilisé de 624 m² et d'appliquer le même prix de vente que celui en cours sur le lotissement Le Bordage 2, soit 61 €/m² (montant total de 38 064 €).

Le conseil municipal de Sèvremoine a ensuite confirmé ce prix de vente par délibérations.

Compte tenu de la configuration de la parcelle (78 m² constituant l'accès de 4 m de large ne sont pas constructibles mais vendus au prix du terrain à bâtir) et du surcoût de la construction généré par la nature du sol (ancienne réserve incendie), et des réseaux à amener jusqu'à l'habitation, il est proposé une révision du prix de vente à 28 000 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU les délibérations n°2016-092 du 28 avril 2016 et n°2020-125 du 29 octobre 2020 du Conseil municipal de Sèvremoine

VU l'avis de la commission Aménagement et Urbanisme en date du 11 mai 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 mai 2021,

VU le prix de vente accepté de 28 000 € par Monsieur Khammany Adrien et Madame Vieira Manuella,

VU l'avis des Domaines reçu le 22 avril 2021,

CONSIDERANT que la cession de cette parcelle située 12 bis rue de Vendée, relevant du domaine privé de la commune, permettra la construction d'une habitation dans l'enveloppe urbaine.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	59	2	3

- **APPROUVE la cession du terrain à bâtir viabilisé cadastré 258AB 197 de 624 m² au prix global de 28 000 €, à Monsieur Khammany Adrien et Madame Vieira Manuella,**
- **PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente, auprès du notaire de l'acquéreur,
- **IMPUTER** cette recette sur le budget principal.

DELIB-2021-090 : St André de la Marche – Cession d'une parcelle

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Lors du document d'arpentage réalisé en vue de la cession de l'espace vert situé rue Saint Augustin Vincent, il a été constaté que Monsieur et Madame Serge Antier ont édifié leur mur de clôture au-delà de la limite de leur propriété, et ce sur la parcelle communale cadastrée 264 AA 627.

Il est proposé de régulariser cette situation en leur cédant ce terrain.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le prix de vente accepté de 10 €/ m² par Monsieur et Madame Serge Antier, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,

VU l'avis des Domaines reçu le 21 avril 2021,

VU l'avis de la commission Aménagement et Urbanisme en date du 11 mai 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 mai 2021,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée 264 AA 627 de 38 m² ne présente aujourd'hui aucun intérêt pour la collectivité.

Laurence Adrien Bignon ayant indiqué ne pas participer aux débats et vote.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	59	1	3

- **CEDE** la parcelle cadastrée 264 AA 627 de 38 m², au prix global de 10 €/m², soit un montant global de 380 €, à Monsieur et Madame Serge Antier domiciliés 15 bis rue Augustin Vincent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente, auprès du notaire de l'acquéreur,
- **IMPUTE** cette recette sur le budget principal.

DELIB-2021-091 : St Macaire en Mauges – Cession d'un chemin rural désaffecté

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Le chemin rural du Verger à St Macaire en Mauges est dans le périmètre des lotissements du Verger 1 et 2 aménagés par la Société de Terrains Aménagés.

Ce chemin rural ne dessert plus aucune propriété que celle constituée pour la réalisation des lotissements susmentionnés.

Par délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2021, et suite à l'enquête publique afférente, la désaffectation de ce chemin rural a été constatée.

Il est proposé la cession des parcelles correspondant à l'ancien chemin rural du Verger à St Macaire en Mauges pour permettre la réalisation des lotissements du Verger 1 et 2.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2020 lançant l'enquête publique pour le projet de cession de chemins ruraux,

VU la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2021 constatant la désaffectation de chemins ruraux,

VU l'avis de la commission Aménagement et Urbanisme en date du 11 mai 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 mai 2021,

VU le prix de vente accepté de 0.25 €/ m², par la Société de Terrains Aménagés représentée par Monsieur Chouteau, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,

VU l'avis des Domaines reçu le 10 mai 2021,

CONSIDERANT que les parcelles issues du découpage de l'ancien chemin rural du Verger, d'une surface globale de 1309 m² (la numérotation cadastrale de ces parcelles est en cours) ne présentent aujourd'hui aucun intérêt pour la collectivité.

Intervention de Pierre Devêche :

Je voulais savoir si on s'était enquis de savoir si les nombreuses parcelles de ce lotissement puissent accéder rapidement au centre-bourg éventuellement en passant par l'ancienne station d'épuration.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Comme on peut le voir sur le plan de l'OAP, il y a une liaison douce qui part du nord au sud. Nous nous sommes arrangés avec l'aménageur privé pour que cette liaison douce débouche sur la partie de voirie qui nous appartient, là où il y avait le projet canin. La commission EPCV réfléchit à la continuité de cette liaison douce qui nous amènerait aux équipements scolaires notamment. Donc c'est bien prévu dans le projet d'aménagement déposé par l'aménageur privé.

Intervention de Sébastien Dessein :

On parle de liaison douce. Il n'a pas été prévu de circulation automobile pour rejoindre le centre-ville ? Les riverains des rues adjacentes sont un peu inquiets de l'augmentation de trafic que va générer ce nouveau lotissement.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Dans le projet d'aménagement de l'OAP, les liaisons voitures étaient prévues à travers les autres lotissements. Je peux comprendre cette inquiétude.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
65	55	7	3

- **CEDE les parcelles de l'ancien chemin rural du Verger, au prix de 0.25 €/ m², soit un prix global de 327.25 €, à la Société de Terrains Aménagés représentée par Monsieur Chouteau.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente, auprès du notaire de l'acquéreur,
- **IMPUTE** cette recette sur le budget principal.

DELIB-2021-092 : St Crespin sur Moine – Désaffectation et déclassement d'une parcelle
Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

La parcelle 273C 1508 de 247 m² à St Crespin sur Moine relève du domaine public de Sèvremoine.

Sa localisation en cœur d'îlot bâti privé et sa configuration en impasse lui confèrent, dans l'usage, un caractère privé, cette parcelle étant utilisée uniquement par les riverains limitrophes.

Il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public la parcelle cadastrée 273C 1508 en vue de son aliénation.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2141-1,

VU l'avis de la commission Aménagement et Urbanisme en date du 11 mai 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 mai 2021,

CONSIDERANT que la localisation et la configuration de la parcelle 273C 1508 lui confèrent un usage strictement privé,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
64	59	2	3

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle 273C 1508 de 247 m² et relevant du domaine public,
- **PRONONCE** le déclassement de cette parcelle.

DELIB-2021-093 : Torfou – Annulation d'un état descriptif de Division
Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

En 1978, un état descriptif de division en 4 lots a été établi par Monsieur et Madame Batard, propriétaires de terrains à Torfou, cadastrés 350F500 de 9 295 m² et 350F491 de 1 828 m², car 2 lots étaient destinés à l'artisanat et 2 à l'habitation.

En 1992, la Commune de TORFOU a acquis, auprès de Monsieur et Madame Batard, une parcelle (350F548) de 234 m² afin de modifier la limite de propriété au carrefour de la rue des Bois et de la Route Nationale. Cette parcelle est désormais intégrée au domaine public.

Les inscriptions hypothécaires sont aujourd'hui périmées et une partie de la propriété de Monsieur et Madame Batard a fait l'objet de plusieurs divisions de parcelles et de ventes au profit de divers acquéreurs.

Désormais, pour permettre à Mauges Communauté de procéder à des ventes à des entreprises de différents lots dans la zone d'activités des Bois, l'état descriptif de division doit être annulé.

Par conséquent, il est proposé, en accord avec l'ensemble des parties concerné, de supprimer ces 4 lots et de procéder à l'annulation de l'état descriptif de division, étant précisé qu'aucun frais ne sera à la charge de la commune de Sèvremoine.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L.2241-1,

VU l'avis de la commission Aménagement et Urbanisme en date du 11 mai 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 20 mai 2021,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'annuler l'état descriptif de division pour permettre à Mauges Communauté de procéder à des ventes à des entreprises de différents lots dans la zone d'activités des Bois,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	57	1	4

- **ACCEPTE** la suppression des 4 lots et l'annulation de l'Etat Descriptif de Division établi en 1978,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer cet acte, auprès du notaire du propriétaire.

DÉCISIONS DU MAIRE

1) Décisions du maire

N°DEC-2021-045-AJCP / Contrat de bail à usage professionnel – Simon Favreau – St Crespin sur Moine – avenant n°1

Le 27 Avril 2021

Un avenant n°1 au contrat de bail professionnel, a été signé avec Monsieur Simon Favreau, ostéopathe, pour l'occupation du cabinet n°2 de la maison de santé pluridisciplinaire 3 rue du Fief d'Ares, St Crespin sur Moine, 49230 Sèvremoine, et ce à compter du 10 mai 2021 inclus. Le temps de présence de Monsieur Simon Favreau passant de 90% à 50%,

N°DEC-2021-046-AJCP / Marché de contrôles techniques pour les travaux sur l'ensemble des bâtiments communaux – Bureau Alpes Contrôles

Le 29 Avril 2021

Le marché de service de contrôles techniques pour les travaux sur l'ensemble des bâtiments communaux, a été attribué aux entreprises suivantes :

N°MARCHES	LIBELLE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	MAXIMUM SUR LA DUREE TOTALE
-----------	----------------	--------------	-----------------------------

			DES MARCHES EN € HT
21 035 01	Secteur géographique 1 : Roussay, La Renaudière, St Macaire en Mauges et St André de la Marche	BUREAU ALPES CONTROLES (3 bis impasse des Prairies – Annecy le Vieux – 74940 Annecy)	80 000
21 035 02	Secteur géographique 2 : Tillières, St Crespain sur Moine, St Germain sur Moine, Montfaucon-Montigné, Torfou et le Longeron	BUREAU ALPES CONTROLES (3 bis impasse des Prairies – Annecy le Vieux – 74940 Annecy)	80 000

L'accord-cadre a été conclu pour une période initiale de 24 mois, à compter de sa notification. Le marché pourra être reconduit 2 fois sur décision expresse, pour 12 mois, sans que sa durée maximale ne puisse excéder 4 ans.

N°DEC-2021-047-AJCP / Marché de service d'entretien des systèmes d'arrosage/pompage des terrains de football du secteur Ouest – Sté Aquatical

Le 15 Mai 2021

Le marché de service d'entretien des systèmes d'arrosage/pompage des terrains de football du secteur Ouest (St Germain sur Moine, Tillières, St Crespain sur Moine), lors de la mise en service au printemps, et de la mise hors gel à l'automne, a été attribué à la Sté Aquatical, sise 46 impasse Alfred Kastler, PA La Lande St Martin, 44115 Haute Goulaine, dans les conditions suivantes :

- Intervention 2 fois par an, au printemps lors de la mise en service, et à l'automne lors de la mise hors gel,
- Intervention sur 2 terrains à St Germain sur Moine, 1 terrain à Tillières et 1 terrain à St Crespain sur Moine,
- Montant de 750,00 € HT/an, soit 900,00 € TTC/an, hors pièces et interventions supplémentaires,
- Marché d'une durée d'1 an,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-048-AJCP / Contrat de prestation de service de maintenance des portes automatiques de la mairie annexe du Longeron – Sté Record – Reconduction d'un an

Le 15 Mai 2021

Le marché de vérification périodique réglementaire des portes automatiques de la mairie annexe du Longeron, portant le numéro de marché 20 021, a été reconduit avec la Sté Record, agence de Tours, sise 16 rue Alfred Nobel, 37150 Blere, pour une période d'un an, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

N°DEC-2021-049-AJCP / Marché de service de nettoyage de bâtiments communaux du secteur Est – SNS Entreprise de Nettoyage – SARL Brousseau Damien

Le 15 Mai 2021

Le marché de service de nettoyage de bâtiments communaux du secteur Est (St Macaire en Mauges, St André de la Marche, La Renaudière), a été attribué à la Sté SNS Entreprise de Nettoyage, SARL Brousseau Damien, sise 1 rue des Libellules, La Jubaudière, 49510 Beaupréau-en-Mauges, dans les conditions suivantes :

- Intervention de juillet à septembre 2021,
- Intervention sur un ensemble de bâtiments communaux divers, des communes déléguées de St Macaire en Mauges, St André de la Marche et La Renaudière,
- Montant de 14 794,00 € HT, soit 17 752,80 € TTC,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-050-AJCP / Marché de service de vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux de la commune déléguée de St André de la Marche – Apave Nord-Ouest

Le 18 Mai 2021

Le marché de service de vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux de la commune déléguée de St André de la Marche, et portant le numéro de marché

21 039 00, a été attribué à la Sté Apave Nord-Ouest SAS, sise ZAC de l'Hoirie, rue du Général Charles Lacretelle, CS 27189, 49071 Beaucouzé Cedex, dans les conditions suivantes :

- Durée d'une année,
- Montant de 910,00 € HT, soit 1 092,00 € TTC.

N°DEC-2021-051-AJCP / Marché de service de vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux de la commune déléguée de La Renaudière – Apave Nord-Ouest

Le 18 Mai 2021

Le marché de service de vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux de la commune déléguée de La Renaudière, et portant le numéro de marché 21 040 00, a été attribué à la Sté Apave Nord-Ouest SAS, sise ZAC de l'Hoirie, rue du Général Charles Lacretelle, CS 27189, 49071 Beaucouzé Cedex, dans les conditions suivantes :

- Durée d'une année,
- Montant de 480,00 € HT, soit 576,00 € TTC.

N°DEC-2021-052-AJCP / Marché de service de vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux de la commune déléguée de St Macaire en Mauges – Apave Nord-Ouest

Le 18 Mai 2021

Le marché de service de vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux de la commune déléguée de St Macaire en Mauges, et portant le numéro de marché 21 041 00, a été attribué à la Sté Apave Nord-Ouest SAS, sise ZAC de l'Hoirie, rue du Général Charles Lacretelle, CS 27189, 49071 Beaucouzé Cedex, dans les conditions suivantes :

- Durée d'une année,
- Montant de 2 395,00 € HT, soit 2 874,00 € TTC.

N°DEC-2021-053-URB / Modification du permis de construire portant sur l'extension et la rénovation du Centre Technique Territorial (CTT) Est, commune déléguée de St André de la Marche

Le 18 Mai 2021

Une demande de modification du permis de construire du CTT Est, sis rue du Carrefour Rouge, sur la commune déléguée de St André de la Marche, a été déposée pour prendre en compte les modifications ci-dessous :

- L'installation de 247 panneaux photovoltaïques sur quatre toitures de l'extension, soit 530 m2, pour une puissance totale comprise entre 90 et 99 kWc.
- L'installation de barreaudages devant les fenêtres
- L'ajout de deux châssis de désenfumage
- La suppression d'une fenêtre façade nord, initialement conservée

Intervention de Lydia Sourisseau :

Qu'est ce qui change dans cette modification ?

Intervention d'Anne Pithon, Directrice Générale des Services :

Quand le permis a été déposé, on n'avait pas les éléments sur le nombre précis de panneaux. On avait fait le choix de déposer un permis, en sachant qu'un modificatif serait nécessaire, pour ne pas retarder le projet.

N°DEC-2021-054-AJCP / Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges – MCA MAEL Clavier Architecture

Le 18 Mai 2021

Le marché de service maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire de la commune déléguée de St Macaire en Mauges, portant le numéro de marché 21 042 00, a été attribué au cabinet MCA MAEL Clavier Architecture, sis 5 rue Yves Bodiguel, 44000 Nantes, dans les conditions suivantes :

- Variante retenue : documents au format BIM
- Pourcentage de rémunération : 10,03 %
- Forfait prévisionnel de rémunération : 146 110,00 € HT

Intervention de Pierre Devêche :

Quels sont les critères pour retenir ce projet ?

Réponse de Thierry Lebrec :

Il y a eu 12 réponses à la mise en concurrence. Il y avait une note technique, une note délais et une note prix. Ce cabinet a été retenu car il correspondait le mieux aux critères établis. C'est un cabinet basé à Nantes. Il va travailler en lien avec les élus et les professionnels de santé.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Peut-on avoir les pourcentages des notes ?

Réponse de Thierry Lebrec :

On avait 50 la note technique, 30 pour le prix et 20 pour le délai

Intervention d'Anne Pithon, Directrice Générale des Services :

Dans la note technique, de manière classique, cela incluait les références et la compréhension du projet.

2) Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2021069	ST CRESPIN	40 ter	Anjou (rue d')	C	1386, 4001	26/4/21
2021070	ROUSSAY		Vigneau (rue du)	A	478	22/4/21
2021071	ST CRESPIN	5	Mauges (rue des)	C	1435	22/4/21
2021072	ST MACAIRE	3	Fournier (allée Alain)	AH	238	22/4/21
2021073	ST GERMAIN	7	Pêcheurs (rue des martins)	D	2589	22/4/21
2021075	ST GERMAIN	7	Barbotinière (rue de la)	D	3332, 3333	22/4/21
2021076	ST GERMAIN	11	Barbotinière (rue de la)	D	3329, 3334	22/4/21
2021077	ST GERMAIN	13	Mairie (rue de la)	D	41, 83, 1148, 1568	22/4/21
2021078	ST GERMAIN	1	Mairie (rue de la)	D	236	22/4/21
2021082	LE LONGERON	4	Gallard (impasse de)	AC	8, 9, 288, 327	27/4/21
2021083	TORFOU	31	Bouvier (rue du Lt)	AB	14, 15, 299	27/4/21

2021084	TORFOU	18 bis	Nationale (rue)	AC	25	27/4/21
2021085	TILLIERES	4	Lavoir (impasse du)	A	1577, 2918	27/4/21
2021086	LA RENAUDIERE	11	Air (rue de Bel)	AC	87	27/4/21
2021087	TORFOU	40	Nationale (rue)	AC	399, 44, 767, 35	5/5/21
2021088	TILLIERES	9	Coudraie (rue de la)	C	1649	5/5/21
2021090	ST CRESPIN		Gaudu (rue de)	C	959	5/5/21
2021091	ST CRESPIN		Gaudu (rue de)	C	956	5/5/21
2021092	ST CRESPIN	13	Gaudu (rue de)	C	952	5/5/21
2021093	LE LONGERON	4	Bonnet (rue Eugène)	AC	343	6/5/21
2021094	ST GERMAIN	3	Nénuphars (allée des)	A	1004	5/5/21
2021095	TORFOU	26	Provinces (rue des)	AC	65	5/5/21
2021096	TORFOU	44	Provinces (rue des)	AC	80	5/5/21
2021099	MONTFAUCON	16	Gabelle (rue de la)	C	927	11/5/21
2021100	ST GERMAIN		Lys (allée des)	C	71p	11/5/21
2021101	ST MACAIRE	55	Poirier (rue du)	AA	448	11/5/21
2021102	TORFOU	18	Ouches (rue des)	AB	525	11/5/21
IA2021080	ST MACAIRE		Citroen (rue André)	C	1837, 1913, 1914, 1915	22/4/21
IA2021081	LE LONGERON	2	Fragonnette (rue de la)	AA	259	22/4/21
IA2021082	ST MACAIRE	19	Papin (rue Denis)	AK et C	641, 642, 645 et 1908	23/4/21

IA2021083	ST MACAIRE	15	Poirier (rue du)	AA	100	27/4/21
IA2021085	ST MACAIRE	4	Mondement (rue de)	AE	908	4/5/21
IA2021086	ST GERMAIN	26	Beauregard (rue)	D	1723, 1731, 1737, 1744	4/5/21
IA2021087	ST MACAIRE	34	Louis (rue St)	AD	293	4/5/21
IA2021088	ST MACAIRE	48	Mai (bd du 8)	AL	145	5/5/21
IA2021089	ST MACAIRE	57	Poirier (rue du)	AA	449, 450	7/5/21

3) Concessions en cimetières

Date de la décision	Accord du Maire délégué	Numéro	Demandeur	Sépulture de	Durée	Début	Nature	Prix
08-avr-19	Le Longeron	2017-004	Mme Prost Micheline	Famille	30 ans	28-nov-17	Achat	50 €
26-déc-19	Le Longeron	2018-003	M. Poilane Jean-Louis	Famille	30 ans	24-déc-18	Achat	50 €
19-avr-21	Montfaucon-Montigné	MF 2021-002	Mme Delion Marie	Famille	30 ans	05-déc-21	Renouvellement	80 €
19-avr-21	Montfaucon-Montigné	MF 2021-003	Mme Jentils Annick	Famille	30 ans	23-juin-24	Renouvellement	160 €
16-avr-21	Montfaucon-Montigné	MG 2021-004	M. Pouplard Joseph	Famille	30 ans	15-avr-21	Renouvellement	80 €
16-avr-21	Montfaucon-Montigné	MG 2021-005	M. Pouplard Gérard	Famille	30 ans	17-avr-21	Renouvellement	80 €
21-avr-21	St Crespin sur Moine	2021-007	Mme Gaufreteau Marie Christine	Famille	15 ans	17-avr-21	Achat	100 €

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Pierre Devêche :

« Dans un rapport de 2010 sur la collecte des déchets, une modernisation de la déchetterie du Bois Girard était envisagée. Puis dans le dernier mandat un transfert de celle-ci était prévue bien que les chiffres montraient qu'elle était la 2^e en terme de tonnage sur le territoire de Mauges Communauté et que son agrandissement in situ ne posait pas de problème foncier. Que devient les projets de réorganisation des déchetteries sur notre commune, alors que le service se dégrade fortement tant sur le plan pratique que relationnelle »

Réponse de Chantal Gourdon :

Je confirme que le 6 juillet 2017 le conseil d'agglomération a validé par délibération la fermeture de la déchetterie du Bois Girard et le principe de création d'une nouvelle déchetterie dans la zone d'activité de la commune déléguée de St André de la Marche.

Ce choix n'a pas été remis en cause en ce début de mandature et la nouvelle commission communautaire s'est emparé du sujet dans le cadre de la refonte du schéma des déchetteries, action de la feuille de route 2021-2030 pour l'ensemble du territoire des Mauges.

Si l'objectif est d'améliorer le service et la sécurité pour les usagers, le plus gros enjeu est bien de réduire significativement les apports de déchets ménagers, d'où les actions de prévention, en particulier actuellement sur le réemploi des déchets verts.

La collecte et le traitement des déchets ménagers coûtent de plus en plus cher sur le plan financier mais aussi environnemental, c'est donc bien l'affaire de tous : moins c'est mieux !

Par ailleurs, je ne peux pas répondre objectivement à une éventuelle dégradation du service des déchetteries faute d'éléments factuels. Je sais néanmoins que l'application des protocoles sanitaires sur les sites provoque un peu d'attente à l'entrée pour respecter la jauge mais aussi parfois de tension avec certains usagers impatients.

Le service déchets est très attentif à la qualité du service rendu et traite directement chaque situation formulée auprès de lui par les usagers.

Pour autant, je rappelle que l'application des protocoles sanitaires est toujours en vigueur et j'invite les usagers à être patient et compréhensif pendant cette période compliquée pour chacun de nous.

Question orale n°2 de Bernard Delage-Damon :

« Dans une démarche participative d'attractivité pour la commune, permettez moi monsieur le maire de vous poser une question qui interroge nombre d'habitants du secteur. Depuis le 1 mars 2020, au Longeron, une vingtaine de pavillons du foyer logement sont vides, suite au transfert des résidents vers l'Ehpad du Clair Logis. Est il possible de connaître la destination que Sèvremoine, qui en est semble t il propriétaire, projette d'en faire ? Devant la pénurie de terrains, de logements, ne serait il pas judicieux et de manière urgente, de les vendre ou les mettre en location ? Un tel choix permettrait d'une part d'alléger les charges de maintenance et de foncier, et d'autre part de répondre aux besoins de familles modestes par exemple. Au pire, en cas de vente, de trouver une contribution non négligeable pour participer au financement d'une nouvelle piscine couverte pour la commune par exemple. Les logements sont en effet situés en plein centre bourg, ils sont aux normes handicapés, n'ont pas de toitures amiantées, et sur un plan urbanistique clairement détachés du domaine de l'Ehpad. Dans l'hypothèse où la compétence immobilière reviendrait à Mauges Communauté, je vous réitère ma question, à vous, monsieur le président de Mauges Communauté. Et si on imaginait dans cette assemblée que de saisir au plus vite l'issue de ce dossier permette d'offrir à une vingtaine de familles un logement, et empêche par exemple de fermer 3 classes d'ici 2024, soit une centaine d'élèves, comme prévu, au collège du secteur, celui de Torfou ??? A moins que ces petites maisons abandonnées, ne fassent partie du patrimoine « AU CAS OÙ » de la commune ? Hors dans le cas présent, il ne s'agit pas d'un hangar où deux sur le territoire, mais bien d'une vingtaine de pavillons sur une seule commune déléguée, le Longeron ».

Réponse de Jean-Louis Martin :

Dès le début du projet de reconstruction de l'EHPAD du Clair Logis, les élus de Sèvremoine ont proposé à Maine et Loire Habitat, propriétaire des logements, de maintenir ces logements compte tenu de leur intérêt stratégique, notamment dans une logique de parcours résidentiel en s'appuyant sur des services supports de l'EHPAD voisin. Nous avons pu trouver un accord avec Maine et Loire Habitat sur la destination des 18 logements actuels de type II, qui passera par une nécessaire phase de rénovation, énergétique en particulier. Après travaux, seront proposés à la location 9 logements de type II et 9 logements de type III. Le cabinet Archidea a été retenu par Maine et Loire Habitat pour engager les études de conception de ce programme. Les travaux débuteront en septembre 2022 pour une durée de 17 mois, soit une livraison prévue au printemps 2024.

Question orale n°3 de Lydia Sourisseau :

« Plusieurs de nos communes voisines retransmettent en direct leur conseil municipal désormais. Ma question est : est-ce prévu que Sèvremoine retransmette ses conseils municipaux en direct ? Si oui, sous quel délai ? Si non, pourquoi ? »

Réponse de Richard Cesbron :

Je rappelle que lors du Conseil Municipal, fin mars, cette question a déjà été soulevée. Nous avons répondu que Sèvremoine, dans un souci de transparence, et d'information envers ses concitoyens, envisageait positivement l'enregistrement et la diffusion des débats publics de notre instance municipale, dans les prochains mois. Seulement cette revendication, si légitime soit elle, ne doit pas être préparée comme un simple exercice de communication mais se doit surtout de garantir pour nos concitoyens, une compréhension claire et facilitée de sujets souvent techniques et complexes. Il est donc essentiel de prendre le temps nécessaire pour travailler conjointement « le fond et la forme ». Veiller à rendre pédagogique notre message et accessible le vocabulaire (ou jargon) administratif.

Nous restons également attentifs à l'article 9 du code civil sur le respect dû à la vie privée, et sur le droit à l'image qui interdisent que l'on diffuse des propos ou des images sans l'autorisation préalable de la personne concernée. Les agents qui interviennent au conseil (voire le public externe demain) sont considérés comme des personnes extérieures au conseil municipal et peuvent revendiquer ce droit. Il ne s'applique pas aux élus qui participent au conseil municipal non pas dans le cadre de leur vie privée mais dans le cadre de leurs fonctions. La préparation minutieuse de tous ces aspects est un préalable à la mise en place sereine des enregistrements de notre assemblée.

ACTUALITES PATRIMOINE

Intervention de Claire Baubry :

Réouverture des musées

SÈVREMOINE

Réouverture du Musée des Métiers de la Chaussure le mercredi 19 mai à 14h30 :

- Jauge à 15 personnes du 19 mai au 8 juin inclus (8m2/personne)
- Sur réservation
- Aux horaires habituels

Réouverture de la Maison du Mineur et des Énergies le dimanche 23 mai à 15h30 :

- Jauge à 4 personnes du 19 mai au 8 juin inclus (8m2/personne)
- Selon les modalités habituelles dont réservation préalable
- Aux horaires habituels

128

Intervention de Christian Rousselot :

Clôture du prix des lecteurs CEZAM

SÈVREMOINE



- Prix Cezam est décerné par les lectrices et lecteurs des bibliothèques et des comités d'entreprise.
- Les votes étant clôturés le 15 juin, il est proposé un temps d'échange avec les lecteurs le 12 juin prochain à 16h.
- Sous réserve des conditions sanitaires. Jauge prévisionnelle de 10 personnes en extérieur.

130

Partir en lire 2021

Spectacles, ateliers et lectures en plein air

DU 30 JUIN AU 10 JUILLET

dans le réseau des bibliothèques

132

MERCREDI 30 JUIN

À LA RENVERSE

Un spectacle de la Compagnie Nina La Gaine ! Plusieurs petites histoires de bord de mer racontées sur un chariot à histoires. À partir de 6 ans.

- ➔ 11H / PARC DU ROI RENÉ - ST MACAIRE
- ➔ 15H / PLACE DERRIÈRE LE PRESBYTÈRE DE MONTFAUCON MONTFAUCON-MONTIGNÉ

MERCREDI 7 ET JEUDI 8 JUILLET

P'TITES HISTOIRES AU JARDIN

Lecture animée en extérieur autour de la mer et des océans, 3-7 ans.

- ➔ MER. À 16H / PARC DU BOSQUET, TILLIÈRES
- ➔ JEU. À 16H / PARVIS DE LA MARZELLE - LE LONGERON

SAMEDI 10 JUILLET

ATELIER D'ILLUSTRATION AVEC JANIK COAT

Atelier d'illustration avec l'autrice Janik Coat autour de son album "Olive et Léandre", l'histoire d'une pieuvre et d'un ours parcourant les fonds marins pour se rencontrer. À partir de 6 ans.

- ➔ 11H / PARVIS DE LA BIBLIOTHÈQUE - ST GERMAIN SUR MOINE
- ➔ 15H / PARVIS DE LA BIBLIOTHÈQUE - ROUSSAY



Partir en Livre 2021

SÈVREMOINE

Date	Spectacle	Lieu du Matin	Lieu de l'après-midi
Mercredi 30 Juin	Spectacle "à la renverse" Nina La Gaine (contes itinérants sur le thème de la mer)	Saint-Macaire / Parc du Roi René / 11h	Montfaucon - Montigné / Derrière le presbytère / 15h
Mercredi 7 Juillet	"Lire au jardin" (lectures extérieures)		Tillières / La coulée verte (derrière maison de retraite) / 16h
Jeudi 8 Juillet	"Lire au jardin" (lectures extérieures)		Le Longeron / Parvis de la Marzelle / 16h
Samedi 10 Juillet	Atelier d'illustration et rencontre avec Janik Coat	Saint-Germain / Parvis de la bibliothèque / 11h	Roussay / Parvis de la bibliothèque / 15h



Intervention de Claire Baubry :

Sortie nature du 12 juin

SÈVREMOINE

- Samedi 12 juin de 15h à 22h, Camping du Longeron
- Lors de cette journée, vous découvrirez les secrets de fabrication du pain et apprendrez à fabriquer des instruments de musique avec des matériaux présents dans la nature. Cette après-midi sera suivie d'une veillée au coin du feu qui sera l'occasion de partager les découvertes de l'après-midi.
- Jauge prévisionnelle de 10 personnes en extérieur
- Tarif : 8 € / adulte – 5 € / enfant (moins de 16 ans)



Monsieur le Maire clôture la séance à 23h32

Le Maire, Didier Huchon,

